



Assemblée générale

Soixante-quatorzième session

40^e séance plénière

Jeudi 5 décembre 2019, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Muhammad-Bande (Nigéria)

*En l'absence du Président, M. Shava (Zimbabwe),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 5.

Réunion plénière de haut niveau à l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024

Point 21 de l'ordre du jour (suite)

b) Suite donnée à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral

Projet de résolution A/74/L.7

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

L'Assemblée va poursuivre sa réunion plénière de haut niveau consacrée à l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024. Avant de donner la parole aux orateurs inscrits sur la liste, je voudrais revenir sur certaines questions d'organisation importantes ayant trait à la conduite de la séance plénière.

Comme indiqué dans le *Journal des Nations Unies*, je tiens à rappeler à tous les orateurs que les déclarations doivent être limitées à trois minutes lorsqu'ils s'expriment à titre national et à cinq minutes lorsqu'ils s'expriment au nom d'un groupe.

Comme les délégations s'en souviendront, dans sa résolution 72/313 du 17 septembre 2018, l'Assemblée générale a demandé à tous les orateurs de respecter strictement les limites de temps fixées par l'Assemblée, en particulier lors des réunions de haut niveau.

Les participants ayant des déclarations plus longues sont toutefois encouragés à lire une version plus courte de leur texte et à transmettre au Secrétariat une version intégrale de leurs déclarations afin qu'elles soient publiées sur le portail PaperSmart. Toujours conformément à la résolution 72/313, il est recommandé d'appliquer le principe voulant que « toutes les règles protocolaires » aient été observées, l'idée étant que les participants soient encouragés à s'abstenir d'énoncer les expressions protocolaires habituelles lors de leurs interventions, ce qui se ferait au détriment de leur temps de parole.

Étant donné les délais impartis, je voudrais demander aux orateurs de prononcer leur déclaration à un rythme normal afin que l'interprétation dans les langues officielles de l'ONU puisse être assurée convenablement. Je demande à tous les orateurs de respecter le temps de parole qui leur est imparti afin que tous ceux qui sont inscrits sur la liste des orateurs puissent être entendus en temps voulu.

M. Chumakov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous tenons tout d'abord à remercier la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

19-39428(F)



Document adapté

Merci de recycler



en développement pour la préparation et le contenu de fond de cette réunion, qui est essentielle pour mobiliser la coopération et l'appui internationaux en vue d'intensifier les efforts multilatéraux visant la mise en œuvre des buts et objectifs énoncés dans le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024. Nous sommes très satisfaits des résultats obtenus par les réunions préparatoires régionales qui se sont tenues en Afrique, en Amérique latine, en Europe et en Asie. Les rapports nationaux des différents pays ont été également d'une précieuse contribution au présent débat.

La Russie, important pays de transit, participe activement à la mise en œuvre des objectifs énoncés dans le Programme d'action de Vienne, notamment par la promotion d'un ensemble complet de mesures visant à développer les transports en Eurasie. Nous sommes prêts à coopérer à ce travail commun et mettons déjà en œuvre un certain nombre de projets conjoints dans ce sens. L'un de ces projets, la route commerciale Nord-Sud, traversera notre territoire depuis les pays d'Europe jusqu'aux États d'Asie centrale, l'Iran et l'Inde, en passant par la région de la mer Caspienne. L'autre projet, la route Europe-Chine occidentale, reliera les ports russes de la mer Baltique aux ports de la mer Jaune. Une autre voie envisagée est celle de la route Arctique-Sibérie-Asie. L'objectif est de relier par des voies de transport les ports de la route maritime du Nord aux ports des océans Pacifique et Indien, à travers la Sibérie orientale, qui est le centre de l'Eurasie.

La poursuite de la modernisation du Transsibérien, plus grand réseau ferroviaire au monde d'une longueur de 9288 kilomètres, revêt pour nous une importance particulière. L'objectif principal est de porter sa capacité de transport à 180 millions de tonnes d'ici à 2024. Nous nous employons activement à développer la coopération internationale dans le cadre des accords intergouvernementaux sur le Réseau routier asiatique, le Réseau ferroviaire transasiatique et l'Accord intergouvernemental sur les ports secs. En septembre de l'année dernière, l'Accord intergouvernemental sur le transport routier international entre la Russie, la Chine et la Mongolie est entré en vigueur, permettant la création d'un nouveau couloir économique reliant les trois pays.

La position géographique exceptionnelle de la Russie nous permet, en toute objectivité, de jouer le rôle de maillon au sein de l'infrastructure de transport de l'Eurasie et de participer à la mise en place de

systèmes mondiaux de transport en transit répondant, notamment, aux besoins des pays en développement sans littoral. Nous tenons à souligner que l'initiative « Une Ceinture et une Route » du Président chinois est conforme à l'objectif de la Russie de créer un grand partenariat eurasiatique. Celui-ci prévoit une intégration des intégrations, en liant étroitement les différents processus d'intégration en Eurasie.

Enfin, nous voudrions souligner le précieux potentiel d'expertise apporté par les commissions économiques régionales de l'ONU, ainsi que par des organisations régionales spécialisées pertinentes, telles que la Communauté d'États indépendants, l'Union économique eurasiatique, l'Organisation de Shanghai pour la coopération et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire, pour renforcer la connectivité des transports mondiaux.

M^{me} Masilo-Motsamai (Lesotho) (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur et un privilège de prendre la parole devant l'Assemblée afin d'examiner les progrès que nous avons réalisés à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024.

Le Lesotho s'associe aux déclarations prononcées par l'observateur de l'État de Palestine, au nom du Groupe des 77 et la Chine, et par le représentant du Paraguay, au nom du Groupe des pays en développement sans littoral (voir A/74/PV.39).

Je tiens également à féliciter le Bhoutan et l'Autriche pour leur contribution à la déclaration politique sur l'examen de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, que nous avons adoptée précédemment en tant que résolution 74/15 (voir A/74/PV.39). Je tiens également à remercier vivement le Bureau du Haut-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement pour la manière excellente dont est coordonnée et suivie la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne.

Au cours de la période considérée, le Lesotho a mis en œuvre le plan stratégique national de développement I, plan quinquennal à moyen terme fondé sur les enseignements tirés de l'expérience. Nous venons de parachever le Plan stratégique national de développement II, qui couvre la période

2018-19 à 2022-23 et vise à mettre en place nos cadres de développement national, régional et international à long terme. Les priorités du Programme d'action de Vienne ont également été prises en compte dans notre plan stratégique national de développement II en vue de renforcer la compétitivité économique et d'améliorer la facilitation des échanges commerciaux aux fins de la création d'emplois.

En ce qui concerne les questions commerciales, les exportations du Lesotho n'ont guère changé au fil des ans. Nos produits d'exportation sont principalement les diamants, les produits textiles, la laine et le mohair. En 2018, nous avons créé le *Lesotho Standard Institution*. Nous avons récemment parachevé notre cadre de politique commerciale, avec l'appui de la facilitation des échanges commerciaux entre l'Union européenne et la Communauté de développement de l'Afrique australe, et nous œuvrons à la mise au point d'une stratégie de développement des exportations afin d'identifier les secteurs de croissance et d'intégrer les entreprises nationales dans les chaînes de valeur régionales et mondiales.

Le Lesotho a ratifié l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur la facilitation du commerce, énoncé les catégories A, B et C et mis sur pied un comité national de facilitation des échanges commerciaux, qui dispose des moyens requis dans le cadre du Programme d'autonomisation de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Notre gouvernement a également tiré parti de l'intégration régionale pour réduire le coût de la bande passante pour nos citoyens et lancé un projet de cyber-administration destiné à améliorer l'efficacité du gouvernement et la fourniture de services publics.

Pour terminer, nous espérons que, durant le temps qui nous reste, les priorités du Programme d'action de Vienne seront respectées et qu'il en sera dûment rendu compte lors de la Conférence très attendue des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, qui se tiendra en 2024.

M^{me} Tesfamariam (Érythrée) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par l'observateur de l'État de Palestine au nom du Groupe des 77 et la Chine.

Tout d'abord, je tiens à saluer et remercier mes collègues, la Représentante permanente du Bhoutan et le Représentant permanent de l'Autriche, pour leur excellent travail de facilitation de la déclaration

politique sur l'examen de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, adoptée dans la résolution 74/15.

C'est un grand honneur pour ma délégation de participer à la présente séance et d'apporter notre modeste contribution au débat. En tant que pays de transit, nous sommes conscients de l'importance du travail essentiel qu'il nous reste à accomplir pour mettre en œuvre le Programme d'action de Vienne, qui a été élaboré et adopté sur la base d'une compréhension commune de la nécessité d'un programme d'action inventif, universel et axé sur les résultats. Des partenariats porteurs de transformation, novateurs et renforcés avec les pays en développement sans littoral peuvent servir de base à des échanges commerciaux aux niveaux local, régional et international et les stimuler, en modifiant de manière fondamentale l'économie des pays de transit et des pays sans littoral et en instaurant une croissance durable globale. La question que nous devrions tous désormais nous poser est de savoir comment nous pouvons honorer l'engagement que nous avons pris ensemble et, plus important encore, quelle part de cet engagement nous serons en mesure d'honorer au cours des cinq années restantes.

Le monde compte 32 pays sans littoral, dont 17 figurent parmi les pays les moins avancés, certains avec une population importante. Les défis physiques, économiques et infrastructurels auxquels sont confrontés les pays en développement sans littoral sont souvent aggravés par le fait que leurs voisins de transit, comme l'Érythrée, figurent également parmi les pays les moins avancés et qu'ils sont confrontés à des défis humains, techniques et en matière d'infrastructure analogues. Nous sommes conscients des efforts qu'il nous faut consentir pour relever les défis en matière de développement des pays en développement sans littoral et nous n'allons pas réitérer les propos déjà tenus par nos collègues aujourd'hui.

La région de la Corne de l'Afrique a connu des transformations considérables au cours des 18 derniers mois. Celles-ci ont créé une nouvelle dynamique de l'intégration économique régionale, notamment la mise en œuvre des priorités fixées dans le Programme d'action de Vienne. La région est résolue à travailler de concert afin de devenir une nouvelle frontière pour l'économie mondiale. Telle est la promesse que nous avons faite aux 120 millions de personnes vivant dans

la région et qui ont enduré des décennies de guerre, de troubles et de déplacements.

Afin d'honorer cette promesse, il faudra lever les obstacles qui empêchent les millions de personnes des pays en développement sans littoral de réaliser leurs aspirations à un niveau de vie meilleur et plus élevé. Il faudra réorganiser les systèmes commerciaux mondiaux inéquitables, honorer les engagements pris en faveur des besoins particuliers de développement et promouvoir l'intégration effective de ces pays dans l'économie mondiale et les grands régimes économiques, dont le mode de fonctionnement normatif et dominant continue de compromettre la capacité des États et des régions à définir leurs propres politiques. Il est essentiel que l'on comprenne que chaque région doit faire face à de multiples défis et enjeux qui doivent être pris en compte en tant que tels.

Malgré les défis apparemment insurmontables auxquels elle a été confrontée au cours des 20 dernières années, notamment la guerre et l'imposition par l'ONU d'un régime de sanctions injuste pendant neuf ans, l'Érythrée a inscrit dans ses priorités de développement le développement des infrastructures et s'en est rigoureusement tenue à cette priorité en mobilisant ses ressources internes pour relier la quasi-totalité des villages et villes du pays par des routes et des routes de desserte, en améliorant l'accès à l'éducation, aux soins de santé et aux transports dans les régions reculées du pays. Outre la remise en état et la reconstruction des routes existantes menant aux États voisins, nous avons construit de nouvelles routes pour nous relier au Soudan et à l'Éthiopie.

Les infrastructures érythréennes connaissent aujourd'hui une évolution majeure, notamment en ce qui concerne la remise en état des ports et des routes stratégiques dans trois régions économiques clefs du pays. Les deux zones de libre-échange de l'Érythrée sont également dotées des infrastructures nécessaires pour assurer les exportations aux niveaux local et régional, nous permettant ainsi de nouer des liens commerciaux avec l'étranger et de servir d'intermédiaire pour les produits locaux tels que les fruits, le bétail, le poisson et les minéraux. L'Afrique en général, et l'Afrique de l'Est en particulier, bénéficieront du développement des ports stratégiques de l'Érythrée.

L'Érythrée appuie le Programme d'action de Vienne afin que les pays en développement sans littoral et les pays de transit puissent atteindre ensemble les objectifs de développement mondial envisagés.

M^{me} Taremba (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation zimbabwéenne, je tiens à remercier le Président de l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session d'avoir convoqué cette importante réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée consacrée à l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024.

Nous nous associons aux déclarations faites au nom du Groupe des 77 et la Chine et du Groupe des pays en développement sans littoral par l'observateur de la Palestine et le représentant du Paraguay, respectivement (voir A/74/PV.39).

Cinq années se sont écoulées depuis l'adoption du Programme d'action de Vienne et quatre années se sont écoulées depuis l'adoption historique du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses objectifs de développement durable. La convocation de cette réunion de haut niveau vient à point nommé. Elle nous permet en effet de faire le bilan des progrès accomplis et des lacunes persistantes dans la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne. La déclaration politique (résolution 74/15) que nous avons adoptée aujourd'hui devrait donner un nouvel élan à la mise en œuvre du Programme dans les cinq années restantes jusqu'en 2024.

Nous prenons note des progrès réalisés dans plusieurs domaines clefs énoncés dans le Programme d'action – l'harmonisation des politiques et procédures de transport et de transit avec les pays de transit, le développement des infrastructures de transport et la croissance des échanges commerciaux. La coopération bilatérale, régionale et multilatérale s'est elle aussi renforcée, en particulier en ce qui concerne les infrastructures de facilitation du commerce. Néanmoins, les perspectives économiques mondiales demeurent extrêmement difficiles, en particulier pour les pays en développement sans littoral. Ces pays sont responsables au premier chef de leur développement, mais ils ne peuvent atteindre leurs objectifs de développement par eux-mêmes, même en déployant tous les efforts possibles. Il importe par conséquent que soient examinés les moyens de mise en œuvre en vue de répondre aux besoins des pays en développement sans littoral, car ils exigent une coopération soutenue et inébranlable en matière d'appui financier et technique.

Alors que nous abordons la deuxième période de cinq ans de mise en œuvre du Programme d'action

de Vienne, nous devons veiller à ce qu'il soit porteur de transformation et se traduise par des résultats concrets et de meilleures conditions de vie pour chacun. À cet égard, il est essentiel que la communauté internationale accorde une attention plus grande aux besoins des pays confrontés à des problèmes de développement particuliers.

Comme de nombreux autres pays en développement sans littoral, le Zimbabwe s'emploie sans relâche à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable. Nous avons réalisé d'importants progrès dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable grâce à des programmes bien planifiés et ciblés axés sur un objectif principal, à savoir l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes. En octobre 2018, le Gouvernement du Zimbabwe a mis en place un plan de développement – Programme de stabilisation transitoire – qui prévoyait des réformes socioéconomiques, entrepreneuriales et de gouvernance, essentielles à la réalisation du projet que s'est fixé notre pays. C'est pourquoi le Zimbabwe continue d'attacher une grande importance à la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne, élément central du Programme 2030. Cette démarche s'inspire de notre maxime « Un Zimbabwe ouvert aux entreprises », dans lequel, sous la nouvelle direction du Président Emmerson Mnangagwa, nous avons axé nos politiques sur les moyens de favoriser la croissance économique du pays.

Au Zimbabwe, l'expérience a montré que la coopération bilatérale et régionale joue un rôle déterminant dans la lutte contre les effets de l'enclavement. La connectivité avec la sous-région et la région africaine constitue un élément clef. À cet égard, le Zimbabwe met en œuvre une politique nationale visant à passer de l'état de pays enclavé à celui de pays connecté par voie terrestre. Le Zimbabwe considère les réseaux de transport et de connectivité comme des éléments essentiels de ses plans de développement nationaux.

Le Zimbabwe, qui est au cœur même du corridor de transport Nord-Sud, jouit d'un atout géographique naturel du fait de sa situation centrale. Nous sommes ainsi la porte d'entrée et de sortie du Nord. Nous avons des frontières avec trois pays ayant des zones côtières – le Mozambique, l'Afrique du Sud et la Namibie. Nous participons activement aux processus multilatéraux pertinents visant à développer davantage les couloirs de transit.

À un niveau régional plus large, le Zimbabwe a joué un rôle actif dans le processus visant à garantir la viabilité et la croissance à long terme pour ne plus être tributaire des exportations de produits de base. En tant que Président de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) en 2015, le Zimbabwe a été le fer de lance de l'adoption de la stratégie d'industrialisation de la SADC, qui vise à parvenir à une transformation économique et technologique d'ampleur aux niveaux national et régional.

Les efforts consentis par notre pays s'inscrivent toutefois dans un contexte particulièrement difficile, en raison des sanctions imposées au pays par certains États Membres de l'ONU. Ces sanctions ont privé notre pays de l'accès au financement du développement et aux facilités de crédit du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Ces sanctions illégales, injustifiées et coercitives, continuent d'infliger des souffrances indicibles à la population de notre pays.

Les effets délétères directs et indirects des sanctions se font également ressentir chez nos voisins. Le 18 août 2019, le sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté de développement de l'Afrique australe, qui s'est tenu à Dar es-Salaam, a pris une décision historique courageuse en déclarant que le 25 octobre serait le jour où l'ensemble de la région de la SADC exprimerait collectivement sa réprobation et sa condamnation des sanctions illégales imposées à notre pays. La décision de la SADC a également été accueillie favorablement par les chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés lors de leur sommet à Bakou.

Nos difficultés ont également été aggravées par la sécheresse provoquée par El Niño en 2015 et 2016, puis à nouveau en 2018 et 2019.

Pour terminer, le Zimbabwe reste disposé à partager ses expériences dans ce domaine et ses meilleures pratiques avec d'autres pays en développement sans littoral et à renforcer la coopération afin de relever les défis persistants en matière de développement durable auxquels nous sommes confrontés en tant que pays en développement.

M. Ibragimov (Ouzbékistan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à féliciter le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué cette réunion de haut niveau consacrée à l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la

décennie 2014-2024, afin de relever les défis persistants et d'envisager la manière d'atteindre les objectifs énoncés dans le Programme d'action de Vienne.

Depuis l'adoption du Programme d'action de Vienne, l'Ouzbékistan a pris des mesures cohérentes dans six grands domaines en vue de sa mise en œuvre. Aujourd'hui, je voudrais partager avec l'Assemblée des informations sur les efforts déployés par l'Ouzbékistan pour promouvoir l'une des principales priorités du Programme, à savoir la coopération régionale en Asie centrale, qui contribue à la réalisation non seulement des objectifs définis dans le Programme d'action de Vienne, mais aussi des objectifs de développement durable en général.

La situation actuelle dans notre région diffère de ce qu'elle était il y a peu de temps. Grâce à leurs efforts conjoints, les pays d'Asie centrale ont pu, en peu de temps, créer un environnement politique fondamentalement nouveau, élever le niveau de confiance politique et renforcer les relations traditionnellement amicales et de bon voisinage entre eux, ce qui a permis à la région d'élargir considérablement sa coopération multiforme. En particulier, des accords avec les pays voisins ont permis à l'Ouzbékistan d'ouvrir des dizaines de postes de contrôle aux frontières, d'assouplir le régime des visas et de rationaliser les procédures de transit. Ces dernières années, le volume des échanges de l'Ouzbékistan avec les États d'Asie centrale a doublé et le nombre de coentreprises a été multiplié par quatre.

À l'initiative du Président ouzbek, S. E. M. Shavkat Mirziyoyev, des réunions consultatives entre les chefs d'État de l'Asie centrale ont été organisées pour la première fois. La première de ces réunions a eu lieu en mars 2018 à Nour-Soultan, et la deuxième s'est tenue la semaine dernière à Tachkent, la capitale de l'Ouzbékistan. Dans son allocution à la deuxième réunion consultative, le Président Mirziyoyev a identifié des possibilités d'approfondir la coopération régionale dans un certain nombre de domaines qui sont pleinement conformes au Programme d'action de Vienne.

Il a tout d'abord proposé d'élargir la coopération dans les secteurs du commerce, des investissements économiques, des transports, des communications et de l'énergie. L'Ouzbékistan a notamment proposé l'organisation d'un forum d'investissement d'Asie centrale et d'une première réunion des chambres de commerce et d'industrie des cinq pays de la région, ainsi que la création d'un conseil régional sur les transports.

Deuxièmement, il a souligné la nécessité de tenir des réunions périodiques à différents niveaux pour examiner les questions relatives à la promotion de la collaboration régionale.

Troisièmement, il a souligné l'importance d'aborder conjointement les questions écologiques et les questions relatives à l'eau en Asie centrale. Afin d'attirer des technologies innovantes, de promouvoir les principes d'une économie verte et de prévenir la désertification, l'Ouzbékistan a proposé de tirer parti des possibilités offertes dans le pays par le fonds d'affection spéciale pluripartenaire pour la sécurité humaine dans la région de la mer d'Aral, qui a été créé l'année dernière. Du point de vue de l'Ouzbékistan, la réalisation de ces initiatives aurait un impact positif sur la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne.

Lorsque nous parlons de l'Asie centrale, nous ne pouvons manquer de mentionner l'Afghanistan, un pays que nous considérons comme une partie historique de l'espace culturo-civilisationnel de notre région. Un Afghanistan stable est une condition préalable au développement durable de l'Asie centrale dans son ensemble. Par conséquent, l'Ouzbékistan fournit aujourd'hui une assistance globale au relèvement économique de l'Afghanistan et à sa participation à des projets régionaux tels que le projet de gazoduc Turkménistan-Afghanistan-Pakistan-Inde, le Projet pour le commerce et l'approvisionnement en électricité en Asie centrale et en Asie du Sud, la construction d'un couloir ferroviaire reliant Mazar-e-Charif à Hérat et d'une autoroute de Mazar-e-Charif à Peshawar en passant par Kaboul, ainsi que la mise en œuvre pratique de diverses initiatives vitales pour l'Afghanistan dans les domaines des transports, de l'énergie, du commerce et de l'éducation.

Les relations commerciales constituent un autre domaine important où la facilitation est nécessaire. C'est pourquoi l'Ouzbékistan a créé un centre logistique international à la frontière avec l'Afghanistan, le Centre de fret de Termiz, qui devrait contribuer à l'augmentation des flux de marchandises en transit et à l'import-export.

En conclusion, je voudrais souligner qu'en Asie centrale aujourd'hui, nous sommes fermement convaincus qu'en approfondissant les liens économiques et commerciaux, en rationalisant les réseaux de transport et de transit, et en faisant progresser le développement des infrastructures, nous pouvons obtenir des résultats plus substantiels qui assureront la prospérité, le bien-être et l'avenir de notre population de 70 millions

d'habitants. L'Ouzbékistan reste donc fermement déterminé à poursuivre sa coopération étroite avec les États voisins et les autres pays de transit afin de mettre en œuvre avec succès le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral en particulier, et les objectifs de développement durable dans leur ensemble.

M. Sukhee (Mongolie) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux déclarations faites par l'observateur de la Palestine et le représentant du Paraguay, au nom du Groupe des 77 et de la Chine et du Groupe des pays en développement sans littoral, respectivement (voir A/74/PV.39).

Je voudrais tout d'abord remercier le Président de l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session d'avoir convoqué cet important examen à mi-parcours de haut niveau. L'examen mondial d'aujourd'hui nous donne l'occasion de tracer la voie à suivre pour l'application intégrale et effective des dispositions du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024.

Les pays en développement sans littoral continuent de se heurter à des difficultés considérables liées à leur handicap géographique et restent largement marginalisés dans le commerce mondial. En mettant l'accent sur la connectivité dans les domaines de la politique, du commerce, des finances, des infrastructures et des liens entre les populations, les initiatives régionales ont joué un rôle important dans le développement de ces pays. En attendant, nous devons entreprendre des analyses approfondies pour identifier les contraintes et les défis auxquels ces pays sont confrontés et décider des actions concrètes que nous devrions prendre pour les surmonter.

Je suis heureux de constater qu'il y a 13 ans, mon pays a proposé la création du Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral. Aujourd'hui, ce groupe est la principale organisation intergouvernementale consacrée aux pays en développement sans littoral.

La Mongolie attache la plus haute importance à la prise en compte des divers besoins et défis auxquels sont confrontés les pays en développement sans littoral, tels que décrits dans le Programme d'action de Vienne, notamment les rigidités structurelles, la faible part dans le commerce mondial, l'isolement, le développement insuffisant des infrastructures et la résistance limitée aux effets des chocs internes et externes. Je voudrais saisir cette occasion pour mentionner brièvement

certaines des activités de mon pays visant à favoriser la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne.

Un groupe de travail national a été créé en Mongolie cette année, avec la participation de toutes les parties prenantes concernées, pour examiner et coordonner la mise en œuvre nationale du Programme. Au cours des dernières années, la Mongolie a obtenu des résultats significatifs en développant ses infrastructures intérieures matérielles et immatérielles. Plus précisément, nous avons réussi à relier toutes les provinces de notre pays par des lignes de transport d'énergie, des réseaux de communication Internet et environ 6 000 kilomètres de routes à revêtement en dur.

En ce qui concerne le développement des infrastructures, le Président de la Mongolie a appelé à la création d'une institution multilatérale pour l'interconnexion des réseaux électriques en Asie du Nord-Est, qui apportera un certain nombre d'avantages économiques, sociaux et environnementaux à cette sous-région.

En outre, mon pays a conclu plusieurs accords avec les pays voisins, notamment un accord sur l'accès à la mer et depuis la mer et le transport en transit de la Mongolie à travers le territoire chinois, l'Accord intergouvernemental entre les Gouvernements mongol et de la Fédération de Russie sur les conditions de transport en transit du fret ferroviaire, et l'Accord intergouvernemental sur le transport routier international le long du Réseau routier asiatique, qui relie la Mongolie, la Fédération de Russie et la Chine.

Le Gouvernement mongol met également en œuvre le programme de couloir économique Mongolie-Russie-Chine qui aligne notre propre programme de développement routier sur l'initiative « Une Ceinture et une Route ». À cet égard, nous prévoyons de mettre en œuvre 32 grands projets pour accroître le volume des échanges, développer les infrastructures, assurer la compétitivité de l'approvisionnement en marchandises et faciliter le transport transfrontalier. Dans le cadre de ce programme, nous avons également lancé plusieurs initiatives, notamment une initiative de facilitation du commerce avec le Brésil, la Fédération de Russie, l'Inde et la Chine.

Mon pays se félicite du travail actif du Groupe des pays en développement sans littoral basé à Genève, notamment sa récente initiative visant à améliorer le mécanisme relatif de la présidence et son communiqué sur la tenue du présent examen à mi-parcours. Il est

également d'une importance vitale de promouvoir la coopération entre les pays en développement sans littoral et les pays de transit ainsi qu'entre les différents pays en développement sans littoral.

À cet égard, mon gouvernement estime qu'il est nécessaire de créer un groupe informel de pays en développement sans littoral dans le but de créer un groupe officiel de pays sans littoral au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour promouvoir une collaboration active entre ces pays afin d'identifier les défis communs auxquels ils sont confrontés dans la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC, qui constitue une avancée importante pour le système commercial multilatéral.

La prochaine conférence ministérielle de l'OMC se tiendra, pour la première fois, dans un pays en développement sans littoral. Nous devrions donc mettre à profit cette grande première et nous employer à obtenir des résultats tangibles au profit des pays en développement sans littoral, y compris la création éventuelle d'un groupe de pays sans littoral à l'OMC avec un programme de travail spécifique. La Mongolie est prête à collaborer avec les pays sans littoral intéressés par la création d'un tel groupe à Genève.

L'expérience des cinq dernières années nous a montré qu'il est impératif d'assurer l'inclusion et de mettre au point des méthodes de financement novatrices pour avancer dans la réalisation des grands objectifs du Programme d'action de Vienne. Il est également impératif, pour les cinq années restantes, d'accélérer l'application intégrale et effective du Programme afin d'honorer les engagements pris et de renforcer le partenariat mondial.

Je saisis cette occasion pour inviter les États Membres et les partenaires de développement à appuyer les activités du groupe de réflexion international, et j'appelle tous les pays en développement sans littoral qui n'ont pas encore ratifié l'Accord multilatéral portant création d'un groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral à le faire dès que possible.

M. Skoknic Tapia (Chili) (*parle en espagnol*) : Le Chili attache une grande importance à cet examen à mi-parcours du Programme d'action de Vienne, car c'est un moyen de discuter de questions d'intérêt commun entre les pays de transit, les pays en développement sans littoral et la communauté internationale dans son ensemble.

Dans ce sens, nous considérons que l'esprit de cette réunion est précisément d'affronter les défis communs, sous l'angle de la solidarité et surtout de l'unité. Nous remercions le Paraguay, l'Autriche, le Bhoutan et la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement de leurs efforts pour préparer cette réunion de haut niveau et rédiger la déclaration politique issue de l'examen à mi-parcours sur la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, adoptée ce matin en tant que résolution 74/15.

Le Chili, en tant que pays de transit, accorde le droit de transit commercial le plus large et le plus libre à travers son territoire et ses ports du Pacifique, à perpétuité et avec une autorité douanière, à son voisin sans littoral le plus proche, la Bolivie, en vertu du Traité de paix et d'amitié de 1904 qui a établi les frontières entre les deux pays. Il prévoit également un droit d'entreposage gratuit dans les ports chiliens, des taux préférentiels, certaines exonérations fiscales, un oléoduc traversant le territoire chilien pour l'entrée et la sortie des carburants, et des travaux de connectivité au bénéfice de la Bolivie, comme des infrastructures routières, portuaires et frontalières, ce qui a contribué de manière importante à la réalisation d'un des piliers les plus pertinents du Programme d'action de Vienne.

Il convient de souligner que les droits découlant de ce régime de libre transit doivent être exercés conformément au droit international et au système juridique interne du pays de transit, sans porter atteinte à des aspects fondamentaux tels que la sécurité des personnes, l'environnement et le respect des prescriptions minimales relatives au transport international en vertu des objectifs de l'Accord sur les transports terrestres internationaux.

Le Chili a atteint plusieurs des objectifs du Programme d'action de Vienne, grâce par exemple à la mise en place d'un entrepôt franc à Antofagasta en faveur du Paraguay, l'autre pays en développement sans littoral de la région, ou aux avantages économiques supplémentaires offerts au titre du traitement spécial accordé aux importations boliviennes dans notre pays, conformément à l'Accord sur la complémentarité économique n° 22, signé en 1993 entre le Chili et la Bolivie.

De même, nous réaffirmons que nous sommes disposés à collaborer pour concrétiser le couloir bi-océanique qui reliera la partie centre-ouest du Brésil aux ports du nord du Chili, en traversant le Paraguay et l'Argentine, et qui favorisera les perspectives de développement du Paraguay vers la région Asie-Pacifique, ainsi que des provinces sans littoral de l'Argentine et du Brésil.

D'autre part, le Chili est partie à l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce depuis octobre 2017, et a créé en avril de cette année le Comité national pour la facilitation des échanges au sein du Ministère des relations extérieures, qui a pour but d'examiner et de recommander des politiques et des projets en la matière.

Enfin, le Chili s'est engagé à relever les énormes défis auxquels sont encore confrontés les pays en développement sans littoral et le Programme d'action de Vienne, comme le montre notre participation systématique aux réunions convoquées à cet effet, et nous continuerons d'œuvrer en faveur de partenariats plus étroits et plus efficaces qui profiteront à nos peuples, réduiront les écarts et nous permettront d'atteindre les objectifs de développement durable énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

M. Hilale (Maroc) : Le Royaume du Maroc se félicite de l'organisation de la réunion de haut niveau consacrée à l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, auquel nous accordons une attention particulière.

Cette réunion de haut niveau est l'occasion non seulement d'évaluer la mise en œuvre du Programme d'actions de Vienne, mais aussi de rappeler et d'attirer l'attention de la communauté internationale sur la nécessité et l'urgence d'un engagement continu et irréversible à l'égard des pays en développement sans littoral. Elle est également l'occasion de souligner l'urgence d'apporter tout le soutien et l'appui nécessaires afin de permettre à ces pays de surmonter les différents défis auxquels ils font face. Nous souhaitons saisir cette occasion pour saluer les efforts et l'engagement personnel envers les pays en développement sans littoral du Secrétaire général et de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

Le Royaume du Maroc a placé le renforcement de ses relations et de ses partenariats avec les pays

en situation particulière, y compris les pays en développement sans littoral, particulièrement dans son espace africain, au cœur de sa politique étrangère. À cet effet, le Maroc s'est pleinement investi, sous les hautes orientations de S. M. le Roi Mohammed VI, dans la consolidation des liens de coopération et d'échanges avec ces pays, à travers une coopération Sud-Sud dynamique, solidaire et agissante. Les visites effectuées par S. M. le Roi Mohammed VI dans plusieurs pays africains, notamment les pays sans littoral tels le Burkina Faso, l'Éthiopie, le Mali, le Niger, le Rwanda, le Soudan du Sud, la Zambie et bien d'autres, ont donné une nouvelle impulsion aux relations de coopération et de partenariat avec ces pays.

L'intérêt que le Maroc porte aux pays en développement sans littoral et à la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne s'est également manifesté par l'organisation, à Marrakech, de la réunion d'examen à mi-parcours du Programme d'action de Vienne pour la région africaine, durant le mois de mars dernier et ce, en étroite collaboration avec le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et la Commission économique pour l'Afrique. Cette réunion a fourni l'occasion d'évaluer les progrès accomplis par la région africaine au cours des cinq dernières années, de recenser les difficultés rencontrées et de définir les mesures à prendre pour accélérer la mise en œuvre des engagements souscrits dans le cadre du Programme d'action de Vienne.

Les pays enclavés, particulièrement en Afrique, déploient de grands efforts en matière de développement, de gouvernance démocratique et de modernisation de leurs institutions. Toutefois, les contraintes découlant de leur enclavement continuent d'avoir des incidences sur leurs perspectives économiques et sociales. Aussi, le Maroc réitère-t-il son appel à la communauté internationale pour s'appuyer plus que jamais sur la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire, outils à même de contribuer à la réussite de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne, pour un développement d'ensemble des pays en développement sans littoral.

En outre, une plus grande solidarité envers les pays sans littoral est indispensable et urgente, je dirais même impérieuse. L'heure est donc venue pour transformer la volonté politique, les recommandations de la déclaration politique qu'on a adoptée aujourd'hui (résolution 74/15), en des actions et des initiatives

concrètes et de partenariats. Nous tenons à souligner également que dans le cadre du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, les nouveaux coordonnateurs résidents dans les pays sans littoral devraient jouer un rôle clef dans l'accélération de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne.

Pour conclure, les pays enclavés peuvent connaître un avenir radieux, à la hauteur de leurs aspirations et potentiel. Cependant, ils ne pourront y parvenir seuls. Tel est le constat qui doit nous mobiliser tous pour donner un nouvel élan à la coopération en faveur des pays en développement sans littoral et à la concrétisation des engagements du Programme d'action de Vienne et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Royaume du Maroc reste pleinement disposé à œuvrer aux côtés de tous les partenaires de développement pour contribuer, y compris par la voie de la coopération Sud-Sud et triangulaire, à soutenir intensément les pays sans littoral dans la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne.

M. De La Mora Salcedo (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique remercie le Président d'avoir organisé cet examen approfondi à mi-parcours du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024.

Il ne s'agit pas d'une question mineure, car nous parlons de pays qui comptent plus de 500 millions d'habitants, mais qui, aujourd'hui, ont une participation minimale dans le système commercial international et sont gravement touchés par les changements climatiques. Le fait d'être un pays en développement et de ne pas avoir un accès direct à la mer ne devrait pas être un obstacle à la réalisation des objectifs de développement durable et de leurs cibles. C'est pourquoi le Mexique se félicite du fait que le Programme d'action de Vienne fasse partie intégrante du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Dans le cadre de cet examen à mi-parcours, le Mexique reconnaît que les pays en développement sans littoral sont confrontés à des défis spécifiques qui méritent une attention particulière de la part de l'Organisation. Mon pays ne fait pas partie de ce groupe de pays amis, mais il n'est pas insensible à plusieurs de leurs problèmes. Nous connaissons d'expérience les coûts énormes que peuvent entraîner les retards douaniers. Nous reconnaissons que le renouvellement de la connectivité et des infrastructures frontalières est synonyme de création d'emplois et de réduction des inégalités. En tant que pays commerçant, nous devons

encore relever des défis en matière de diversification économique et commerciale.

Tout comme nous n'ignorons pas les problèmes des pays en développement sans littoral, nous sommes convaincus que nous ne pouvons pas ignorer les solutions multilatérales. Nous constatons actuellement un ralentissement de la croissance économique mondiale. Dans ce contexte, il faut repenser les dispositifs visant à réduire le coût des échanges, à accélérer la vitesse des échanges et à renforcer la compétitivité économique.

Le Mexique est d'accord avec le rapport du Secrétaire général (A/74/113) quant à l'énorme potentiel des technologies numériques pour accélérer la croissance inclusive. Parallèlement, nous reconnaissons que la fracture numérique, en particulier entre les zones urbaines et rurales, est très prononcée dans ce groupe de pays. Nous lançons un appel pour que l'aide publique au développement et les investissements privés tirent parti des possibilités qu'offrent les technologies. Aujourd'hui, les envois de fonds représentent la plus grande source de revenus internationaux pour les pays en développement sans littoral – avant l'investissement étranger direct et l'aide publique au développement. La technologie peut réduire le coût des transferts de fonds et accélérer leur acheminement. C'est un moyen de favoriser le développement durable directement au sein des collectivités. Et c'est là, au niveau local, que nous devons veiller à ne laisser personne de côté.

C'est l'occasion de reconnaître les progrès accomplis par les pays en développement sans littoral dans la réalisation du Programme 2030. Nous constatons des résultats encourageants pour de nombreux indicateurs. Le principal défi semble être la rapidité de la mise en œuvre. Des progrès importants ont été réalisés en matière d'égalité des sexes, de réduction de la mortalité post-infantile, d'accès à l'eau et à l'assainissement, et de connectivité. En d'autres termes, beaucoup de ces pays semblent avancer dans la bonne direction. Quant à nous, nous devons les accompagner et les appuyer dans la mesure de nos possibilités, que ce soit par une coopération technique et scientifique, Sud-Sud et triangulaire, ou par d'autres modalités.

La feuille de route établie dans le Programme d'action de Vienne montre déjà des résultats très encourageants, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires. Ainsi, le Mexique se félicite de la création de la Zone de libre-échange continentale africaine. Cette amélioration de la compétitivité se reflète notamment dans le fait que nous avons aujourd'hui un vol de

transport de marchandises direct entre Addis-Abeba et Mexico, opéré par une compagnie aérienne africaine. Nous sommes enthousiastes à l'idée de renforcer nos liens commerciaux avec ce grand continent, car un commerce accru de cette nature est propice à la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne.

La pleine application du Programme d'action de Vienne est essentielle pour la réalisation des objectifs de développement durable. L'isolement des marchés mondiaux n'est pas compatible avec la vision du développement durable promue par l'ONU. Les mesures économiques unilatérales et coercitives et l'exploitation irresponsable des ressources naturelles ne le sont pas non plus. Le Mexique considère les pays en développement sans littoral comme des pays amis, désireux de participer activement à l'économie mondiale.

Dans cet examen à mi-parcours, le message du Mexique est opportun et ponctuel : nous confirmons notre appui au Programme d'action de Vienne, nous unissons nos efforts pour mettre en œuvre le Programme 2030 et nous appuyons tous les peuples et gouvernements des pays en développement sans littoral dans leurs efforts louables pour promouvoir le bien-être. L'Assemblée tout entière peut compter sur le Mexique pour être un partenaire fiable et solidaire.

M^{me} Wallace (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : C'est un honneur d'être ici aujourd'hui pour examiner les progrès réalisés depuis l'adoption du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024. Au nom des États-Unis, nous sommes heureux de nous associer au consensus sur la déclaration politique adoptée précédemment (résolution 74/15), et je remercie la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ainsi que le Président de l'Assemblée générale, pour le rôle de premier plan qu'ils ont joué dans la coordination de cet important examen à mi-parcours.

Les États-Unis sont conscients des difficultés auxquelles sont confrontés les pays en développement sans littoral, notamment en ce qui concerne les politiques de transit, les échanges commerciaux et l'intégration régionale. Malgré ces difficultés, nous avons constaté que de nombreux pays ont fait des progrès. Ainsi, des réformes de grande envergure comme la Zone de libre-échange continentale africaine, entrée en vigueur cette année, ont offert la perspective

d'ouvrir les marchés, de réduire les freins au commerce et aux investissements, et de jeter les bases d'une plus grande compétitivité, d'une diversification des échanges et d'une croissance économique pour les 16 pays en développement sans littoral d'Afrique. Nous félicitons l'Union africaine, ses États membres et les partenaires qui ont contribué à ces avancées.

Les États-Unis savent fort bien que l'aide ne peut, à elle seule, résoudre les difficultés auxquelles sont confrontés les pays en développement sans littoral. C'est pourquoi des accords tels que l'Accord de libre-échange continental africain sont essentiels. Dans chaque pays en développement où nous travaillons, nous devons déterminer les domaines où les interventions publiques sont les mieux appropriées et les domaines où il est possible de donner la prépondérance au secteur privé. L'aide au développement ne remplace pas la croissance économique engendrée par l'entreprise privée. Le développement durable exige que les secteurs public et privé travaillent de concert pour identifier et vaincre les difficultés liées au développement, notamment dans les pays les plus pauvres et les plus vulnérables du monde.

En outre, les pays en développement ont de plus en plus accès aux prêts et aux investissements privés. Ces afflux de capitaux peuvent cependant s'accompagner de risques tels que le manque de transparence et les emprunts non viables, auxquels sont particulièrement exposés les pays dont les institutions sont faibles, les niveaux de corruption élevés et qui connaissent des problèmes macroéconomiques. C'est pourquoi une plus grande transparence concernant la dette et une discipline budgétaire, ainsi qu'une gouvernance solide, s'avèrent essentielles pour les pays en développement sans littoral.

Malgré quelques signes positifs, nous constatons que les progrès ont été lents, inégaux et insuffisants pour beaucoup d'entre eux. Nous saluons les efforts déployés dans le cadre de cet examen à mi-parcours de haut niveau pour mettre en relief les difficultés auxquelles sont confrontés les pays en développement sans littoral et pour concentrer nos efforts là où les besoins sont les plus criants.

Nous aimerions maintenant saisir cette occasion pour apporter des précisions importantes sur certains des termes de la déclaration politique. En ce qui concerne les références faites au Programme de développement durable à l'horizon 2030, au Programme d'action d'Addis-Abeba, à l'Organisation mondiale du commerce, au Cadre d'action de Sendai pour la

réduction des risques de catastrophe 2015-2030, au Nouveau Programme pour les villes et à l'Accord de Paris sur les changements climatiques, nous renvoyons les membres à notre explication de position générale en Deuxième Commission, le 21 novembre.

M. García Moritán (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je me félicite de la tenue de la présente réunion de haut niveau sur l'examen à mi-parcours du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024. Le Programme d'action de Vienne revêt une importance toute particulière pour notre pays, l'Argentine étant un pays de transit pour deux pays amis voisins : la Bolivie et le Paraguay. Historiquement, l'Argentine a toujours manifesté un esprit de collaboration et de soutien à l'égard de ses deux voisins en développement sans littoral en adoptant différentes mesures et politiques visant à promouvoir le développement durable dans notre région.

En ce qui concerne le transport fluvial, l'Argentine a élaboré un important projet conjoint avec la Bolivie et le Paraguay, la voie navigable Paraguay-Paraná, qui vise à renforcer l'intégration physique régionale par des améliorations sur le plan opérationnel, notamment la remise en état des 3 400 kilomètres de voies navigables sur ces fleuves. L'Argentine joue un rôle prépondérant à cet égard puisqu'elle exerce une compétence exclusive sur les 1 240 kilomètres de la voie navigable qui traversent son territoire. Dans ce contexte, nous avons signé plusieurs accords internationaux, en particulier un accord sur le transport par la voie navigable Paraguay-Paraná, qui a permis la mise en place d'un véritable système normatif réglementant la navigation sur la voie navigable, assorti de protocoles et de règlements additionnels. De même, les accords signés en 1969 et 1979 ont accordé à la Bolivie et au Paraguay deux zones à Rosario, dans la province de Santa Fe en Argentine, afin que ces pays puissent exploiter des terminaux portuaires en franchise de droits.

L'Argentine et le Paraguay ont récemment créé un forum officiel – le Bureau bilatéral pour la navigation et les affaires fluviales – afin de traiter des questions relatives à la navigation et aux voies navigables. Nous avons également pris les premières mesures pour mettre sur pied un mécanisme analogue avec la Bolivie, ce qui nous permettra de trouver des solutions concrètes pour ces pays et de réduire les incidences négatives de l'enclavement. Par ailleurs, l'Argentine a pris une série de mesures qui bénéficieront à la Bolivie et au Paraguay

en leur donnant accès aux marchés étrangers dans des conditions plus compétitives, notamment en élargissant les exemptions pour les navires de plus de 50 mètres, en réduisant les droits de douane pour les navires qui transfèrent des cargaisons et les transportent à destination ou en provenance de distances supérieures à 300 kilomètres, de 90 % dans le port de Buenos Aires et de 99,2 % dans les autres ports, et en remboursant 100 % des droits de douane acquittés par les navires, barges et remorqueurs qui opèrent entre le port de Buenos Aires et la Bolivie ou le Paraguay.

Au sein du Marché commun du Sud (MERCOSUR), différentes mesures ont été prises pour faciliter le commerce. La plus récente d'entre elles date de 2018, lorsque l'un des comités techniques du MERCOSUR a obtenu une extension de ses pouvoirs afin d'avoir la possibilité d'élaborer un projet d'accord intra-MERCOSUR sur cette question. Lorsque ce projet entrera en vigueur, il nous permettra de rationaliser et de simplifier les procédures liées aux importations, aux exportations et au transit des marchandises grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de mesures visant à faciliter la libre circulation transfrontalière des marchandises, favorisant ainsi un commerce légitime et sûr.

Mon pays tient, pour terminer, à réaffirmer son appui résolu au développement des pays sans littoral et son plein engagement en faveur de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne.

M. Amde (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Président de l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session d'avoir convoqué cette réunion consacrée à l'examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024. Je tiens également à remercier les facilitateurs pour la façon dont ils ont dirigé le processus intergouvernemental qui a abouti à l'adoption de la déclaration politique (résolution 74/15).

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées au nom du Groupe des 77 et la Chine et du Groupe des pays en développement sans littoral par l'observateur de l'État de Palestine et le représentant du Paraguay, respectivement (voir A/74/PV.39).

Depuis l'adoption du Programme d'action de Vienne, mon pays a intégré et poursuivi sa mise en œuvre conformément à nos plans et priorités de développement

nationaux. En tant que pays sans littoral, conscients que l'absence de littoral constitue un obstacle majeur au développement, nous avons pris des mesures politiques qui améliorent notre base manufacturière et renforcent notre connectivité et notre compétitivité. À cet égard, la mise en place d'une industrialisation inclusive et durable et la création d'infrastructures résilientes figurent parmi les priorités du Gouvernement éthiopien.

Compte tenu des atouts qui nous sont propres, nous avons accordé une attention particulière aux secteurs à forte intensité de main-d'œuvre et à l'industrie légère, en particulier l'agro-industrie, le cuir et les textiles. Nous avons également créé des parcs industriels qui facilitent l'accès à la terre et éliminent les problèmes de logistique commerciale et de services douaniers. Ces mesures stratégiques contribuent à l'amélioration de notre compétitivité au niveau mondial et de notre participation à la chaîne de valeur mondiale.

Par ailleurs, le Gouvernement éthiopien a consacré des investissements publics massifs à la construction d'infrastructures, l'objectif étant de renforcer sa capacité de production et de promouvoir l'intégration régionale.

Des progrès encourageants ont été réalisés en matière de développement des services de transport routier, ferroviaire et aérien. Nous avons également travaillé avec les pays de transit voisins pour établir et maintenir des systèmes de transit efficaces sur la base de nos intérêts communs. Nous avons également pris des décisions courageuses et historiques pour, notamment, diversifier nos débouchés maritimes et favoriser l'intégration régionale, à quoi il convient d'ajouter la décision d'adhérer à la Zone de libre-échange continentale africaine et les préparatifs en vue de notre adhésion prochaine à l'Organisation mondiale du commerce.

Afin de préserver nos acquis, le Gouvernement a élaboré un plan décennal, qui court jusqu'en 2030, axé sur la transformation économique structurelle et la garantie d'un développement durable et sans exclusive. Les objectifs de développement durable et d'autres programmes mondiaux, tels que le Programme d'action de Vienne, seront pleinement et efficacement pris en compte dans ce plan.

Le Gouvernement prend également des mesures vigoureuses pour améliorer la place de notre pays dans le classement « Doing business ». Une équipe de haut niveau présidée par le Premier Ministre travaille sur

la question, alors qu'une nouvelle stratégie logistique, qui s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par le Gouvernement pour promouvoir le secteur du commerce extérieur et réduire les coûts de transaction en faisant participer le secteur privé, a déjà été publiée et mise en œuvre.

Grâce à ces différentes mesures, nous avons enregistré des progrès notables, mais nous sommes pleinement conscients qu'il reste beaucoup à faire pour parvenir à un développement inclusif et durable en Éthiopie. Nous demandons donc à nouveau à la communauté internationale de renforcer les partenariats durables, transparents, responsables et efficaces entre les pays en développement sans littoral et les pays de transit. Nous demandons également aux partenaires de développement d'accompagner les pays en développement sans littoral dans leurs efforts pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Enfin, je tiens à saisir cette occasion pour réaffirmer l'engagement et la volonté de mon gouvernement de mettre pleinement en œuvre, en étroite collaboration avec nos partenaires de développement, le Programme d'action de Vienne et les objectifs de développement durable,

M^{me} Moldoisaeva (Kirghizistan) (*parle en anglais*) : Le Kirghizistan contribue activement à la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, lequel constitue un élément du programme de développement mondial. Nous sommes également d'avis que la mise en œuvre adéquate et en temps voulu du Programme contribuera à la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Aux fins de la mise en œuvre du Programme, un plan d'action interministériel a été approuvé et est actuellement appliqué dans le pays. En outre, les priorités du Programme de Vienne sont reflétées dans divers documents sectoriels, notamment dans notre stratégie nationale de développement. Les politiques économiques et étrangères menées par mon gouvernement sont conformes aux objectifs et aux priorités du Programme d'action de Vienne.

Afin d'accroître les capacités d'exportation et la compétitivité des producteurs nationaux sur les marchés extérieurs, nous avons élaboré un programme de développement des exportations. La mise en œuvre de ce programme devrait permettre de doubler les exportations d'ici à 2023. Le Kirghizistan a également

conclu des accords avec 20 pays pour la mise en place de mécanismes bilatéraux et régionaux visant à répondre aux problèmes de transit international.

La coopération régionale en Asie centrale a pris un essor positif en atteignant de nouveaux sommets. Compte tenu de nos liens historiques et de nos relations de voisinage, les pays d'Asie centrale restent des partenaires de premier plan pour le Kirghizistan. Nos pays continuent de déployer des efforts conjoints pour résoudre les problèmes frontaliers, libéraliser les règles commerciales, harmoniser les systèmes juridiques nationaux, promouvoir la sécurité régionale, favoriser le transit par les autoroutes et les chemins de fer interétatiques, et coordonner les approches en matière de développement du secteur énergétique et du transport d'énergie. Afin de développer le commerce et le transit transrégionaux de l'énergie, des efforts sont déployés dans le cadre du projet international pour le commerce et l'approvisionnement en électricité en Asie centrale et en Asie du Sud (CASA-1000).

En 2015, la République kirghize est devenue membre de l'Union économique eurasiennne. Couvrant près de la moitié de l'Eurasie, l'Union fait déjà figure d'exemple en matière de coopération économique efficace. Notre pays qui bénéficie du Système généralisé de préférences (SPG+) a accès à l'exportation en franchise de droits de plus de 6 000 types de marchandises vers les pays de l'Union européenne. En 2017, la République kirghize a adhéré à l'Accord multilatéral portant création d'un groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral. Nous partageons les objectifs de ce groupe de réflexion et sommes prêts à lui apporter notre pleine collaboration.

Outre le fait qu'il n'a pas accès à la mer, le Kirghizistan est un pays montagneux. Cette situation est à la source de problèmes sociaux, économiques et écologiques. Afin d'appeler l'attention de la communauté mondiale sur les problèmes liés au développement durable, à l'amélioration des conditions de vie des populations et à la préservation de l'environnement dans les pays montagneux enclavés, le Kirghizistan a lancé plusieurs initiatives. Aujourd'hui, les problèmes des pays montagneux figurent dans le Programme de développement durable. Malgré les progrès réalisés, nos pays sont encore confrontés à de nombreuses difficultés. À cet égard, le Kirghizistan a pris l'initiative de créer le Groupe des Amis des pays montagneux. Nous sommes convaincus que la création de ce groupe contribuera à la mise en place d'une coopération active, en mettant

l'accent sur les problèmes auxquels sont confrontés les pays montagneux.

Il nous paraît important de simplifier davantage les procédures de commerce et de transit et d'optimiser les procédures de passage des frontières, ainsi que la circulation des marchandises et des services entre les pays. À ce propos, j'aimerais souligner combien il importe que le Programme d'action de Vienne et des programmes mondiaux complémentaires soient examinés et mis en œuvre de concert afin que les pays en développement sans littoral puissent bénéficier d'un appui optimal, conformément à la résolution 73/243.

Enfin, je tiens à remercier l'Ambassadeur de l'Autriche et l'Ambassadrice du Bhoutan pour leur travail sur la déclaration politique (résolution 74/15) et j'appelle tous les États Membres à continuer de travailler en étroite coopération et à défendre leurs intérêts communs dans le cadre du Programme d'action de Vienne et des objectifs du développement durable.

M^{me} Rugwabiza (Rwanda) (*parle en anglais*) : Le présent examen de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 vient à point nommé. Cinq ans après la mise en œuvre du Programme d'action, il ne reste plus que 10 ans avant la fin de la décennie d'action pour atteindre les objectifs de développement durable. L'évaluation des progrès, des défis et des opportunités pour les pays en développement sans littoral tels que le mien sera essentielle pour définir les priorités de développement des États Membres au cours de cette décennie d'action et pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable. À ce propos, j'aimerais évoquer les points suivants qui revêtent un intérêt particulier pour le Rwanda.

Premièrement, le fait d'être enclavé ne signifie pas être condamné à une pauvreté perpétuelle. Pour reprendre les mots de mon Président, S. E. M. Paul Kagame, « la géographie ne doit pas servir d'excuse au sous-développement ». Au Rwanda, nous avons choisi de tirer parti des possibilités existantes plutôt que de nous désoler de notre situation géographique. Les résultats sont assez encourageants. En termes de développement social et économique, nous avons triplé notre produit intérieur brut entre 2000 et 2018. Malgré nos contraintes géographiques, notre économie a connu, au cours des 15 dernières années, une des croissances les plus rapides en Afrique et dans le monde.

Parallèlement à la croissance de notre économie, nous avons réduit de manière sensible la pauvreté et sommes parvenus à diversifier notre économie et nos partenaires commerciaux et d'affaires. Ces résultats sont le fruit de l'effet conjugué de nos politiques et stratégies, d'une volonté politique sans faille, d'une gouvernance inclusive et d'un ensemble de mesures politiques novatrices axées sur la connectivité – connectivité entre les personnes, les entreprises et les villes; connectivité sur le plan des infrastructures; connectivité aux niveaux sous-régional et continental; connectivité du réseau routier, mais aussi connectivité numérique et du transport aérien. Tout cela nous a permis de réduire les obstacles liés à notre situation de pays sans littoral.

Mon deuxième point a trait à l'intégration régionale. L'intégration régionale est apparue comme l'une des mesures indispensables pour libérer le potentiel de l'Afrique en matière de croissance économique et de développement. Pour l'Afrique, la répartition géographique et la diversité des dotations dans la région ont rendu nécessaire le développement d'une infrastructure multi-pays pour faciliter la circulation transfrontières des personnes, des biens et des services, ainsi que la circulation des capitaux. Les chefs d'État africains ont défendu cette idée au plus haut niveau politique. Plusieurs avancées récentes en témoignent, comme l'Accord de libre-échange continental africain, qui deviendra opérationnel dans quelques mois, ayant dépassé le nombre de ratifications requises pour son entrée en vigueur. Un autre exemple est le Marché unique du transport aérien africain, auquel plus de 18 pays ont désormais adhéré et qu'ils ont ratifié.

La mise en œuvre effective du Programme d'action de Vienne exigera de notre part que nous relevions les défis persistants auxquels nous continuons d'être confrontés malgré les progrès importants que je viens de mentionner. L'un de ces défis a trait aux incertitudes qui pèsent au niveau géopolitique et sur le plan commercial. Plusieurs de nos principaux partenaires commerciaux mondiaux modifient de façon unilatérale les conditions commerciales qu'ils offrent aux pays en développement, y compris les pays en développement sans littoral, rendant ainsi la situation particulièrement difficile sur le plan des investissements et de la prévisibilité. Un deuxième défi concerne les contraintes financières liées à la mise en œuvre des grands projets d'infrastructure nécessaires. Ces projets sont tous, comme chacun sait, à fort coefficient de capital.

Toutefois, il est clair que le Rwanda continuera d'investir dans la connectivité numérique. Nous devons continuer d'investir dans les nouvelles technologies. Celles-ci ont en effet la capacité de permettre une transformation radicale de nos pays et de leur situation d'enclavement.

Le rôle de l'ONU et des partenariats novateurs est essentiel pour garantir la mise en œuvre réussie du Programme d'action de Vienne. Nous comptons sur l'engagement précieux de tous les membres de l'Assemblée aujourd'hui et demain, et je saisis cette occasion pour remercier chaleureusement nos collègues, les Représentants permanents de l'Autriche et du Bhoutan. Nous sommes très reconnaissants de leurs efforts, qui nous ont permis d'adopter la déclaration politique (résolution 74/15).

M. Amayo (Kenya) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente réunion importante consacrée à l'examen approfondi de haut niveau à mi-parcours du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral.

Ma délégation souscrit à la déclaration prononcée par l'Observateur permanent de l'État de Palestine au nom du Groupe des 77 et la Chine.

Cela fait exactement cinq ans que le programme de Vienne a été adopté en décembre 2014. Le Kenya salue les progrès accomplis jusqu'à présent et prend acte de la nécessité de prendre des mesures accélérées afin que des progrès réels puissent être accomplis dans les six domaines prioritaires et complémentaires du Programme. L'adoption du Programme de Vienne, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba a permis de reconnaître et de réaffirmer que les pays en développement sans littoral sont confrontés à des défis spécifiques et méritent une attention particulière, tout en soulignant l'importance des échanges commerciaux en tant que moyen essentiel de mise en œuvre du Programme. Néanmoins, les pays en développement sans littoral continuent de se heurter à de multiples obstacles qui les empêchent d'exploiter pleinement leur potentiel commercial.

L'absence d'accès territorial direct à la mer a contraint les pays en développement sans littoral à dépendre du transit par d'autres pays. Cette situation, conjuguée à la lourdeur des procédures de passage des frontières et à l'insuffisance des infrastructures

de transit, oblige certains pays en développement sans littoral à assumer des coûts de transport et de transaction commerciale disproportionnés, qui sont presque deux fois plus élevés que ceux des pays côtiers. En outre, cela risque d'affaiblir leur compétitivité et de freiner la croissance économique et le développement durable.

Alors que nous allons mettre en œuvre le Programme de Vienne pour les cinq prochaines années, il est nécessaire de renforcer la coopération entre les pays en développement sans littoral et les pays de transit afin de parvenir à des solutions novatrices permettant de réduire les coûts élevés du transport et des échanges commerciaux.

Le développement durable des pays en développement sans littoral revêt une importance particulière pour notre région. En effet, 16 des 32 pays en développement sans littoral sont des pays africains et 11 de ces 16 pays figurent parmi les pays les moins avancés. L'entrée en vigueur, en mai 2019, de l'Accord de libre-échange continental africain devrait permettre de transformer le développement économique et social de l'Afrique. Cette zone de libre-échange continentale historique devrait faciliter la libre circulation des personnes, des biens et des services sur l'ensemble du continent, permettant ainsi à 1,2 milliard d'Africains de devenir une force homogène d'investissement et de croissance. L'objectif est de favoriser une prospérité partagée, qui bénéficie même aux plus petites économies africaines et aux populations locales. Cette initiative régionale jouera un rôle important au cours de la prochaine phase de mise en œuvre du Programme de Vienne.

Au-delà de l'harmonisation des priorités et des initiatives régionales, un financement durable reste essentiel pour que nos efforts de mise en œuvre du Programme de Vienne soient couronnés de succès. Pour y parvenir, il faudra faire appel à toutes les sources de financement, et tous les partenaires, y compris les États Membres, les organisations internationales et le secteur privé, devront œuvrer de concert pour aider les pays en développement sans littoral. Le renforcement des capacités et l'assistance technique sont également essentiels pour la mise en œuvre du Programme.

Enfin, le Kenya reste attaché à notre objectif commun : l'élimination de la pauvreté dans toutes ses dimensions, ce qui suppose la mise en œuvre réussie du Programme de Vienne. Il est impératif que les besoins particuliers des pays en développement sans littoral soient pris en compte si nous voulons réussir ensemble

la mise en œuvre du Programme 2030 et atteindre les objectifs de développement durable.

M. Rai (Népal) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous adresser, Monsieur le Président, mes vifs remerciements pour avoir convoqué cette réunion plénière consacrée à l'examen de haut niveau. Je souhaite également saluer le travail accompli par le Représentant permanent de l'Autriche et la Représentante permanente du Bhoutan en tant que facilitateurs de la déclaration politique (résolution 74/15). Je remercie le Paraguay de son rôle de chef de file en qualité de Président du Groupe des pays en développement sans littoral.

Je m'associe aux déclarations prononcées ce matin, respectivement, au nom du Groupe des 77 et la Chine et du Groupe des pays en développement sans littoral par l'observateur de l'État de Palestine et le représentant du Paraguay (voir A/74/PV.39).

Il y a cinq ans, nous sommes convenus à Vienne d'un ensemble de priorités et d'un programme d'action devant être mis en œuvre par les pays en développement sans littoral, les pays de transit et leurs partenaires de développement. Non seulement le Programme d'action de Vienne est essentiel pour le développement des pays en développement sans littoral, mais il reflète également la ferme volonté de la communauté internationale, y compris les pays de transit et les partenaires de développement, d'accompagner les efforts des pays en développement sans littoral. Nous nous sommes employés à honorer les engagements pris dans le cadre du Programme d'action de Vienne. Malgré quelques progrès, nous n'avons pas été à la hauteur de ces engagements. Le moment est venu d'agir avec plus de célérité.

Nous sommes encore loin d'avoir répondu au principal défi que constitue l'élimination de la pauvreté. La croissance économique moyenne de nombreux pays en développement sans littoral n'est guère performante. Les lacunes en matière d'infrastructure sont considérables. La dépendance à l'égard des produits de base a exposé les pays en développement sans littoral aux fluctuations imprévisibles des marchés internationaux. La plupart des pays en développement sans littoral connaissent d'importants déficits commerciaux.

La part des pays en développement sans littoral dans le commerce mondial demeure insignifiante. En ce qui concerne la croissance du volume des exportations, les pays en développement sans littoral ont obtenu des résultats bien en deçà de la moyenne des pays les moins

avancés depuis 2014. De plus, les possibilités offertes par la révolution technologique ne se sont pas matérialisées pour les pays en développement sans littoral. Du fait de leur éloignement des câbles intercontinentaux et de l'absence d'infrastructure en matière de technologies de l'information et des communications, le commerce électronique n'a pas suffisamment progressé. Les pays en développement sans littoral subissent également les effets néfastes des changements climatiques et des catastrophes.

Dans ce contexte, les craintes sont grandes. Du fait de la lenteur dans la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne, les pays en développement sans littoral risquent d'accuser également un retard important dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Cette situation nuirait, malheureusement, à la réalisation de l'objectif de ne laisser personne de côté.

Pour le Népal, le meilleur soutien que l'on puisse apporter aux pays en développement sans littoral consisterait à veiller à la mise en œuvre intégrale, rapide et efficace du Programme d'action de Vienne. Pour cela, les efforts déployés au niveau national doivent être accompagnés de mesures d'appui internationales adéquates dans tous les domaines, notamment l'aide publique au développement, l'investissement, le commerce et le transfert de technologie.

Les pays en développement sans littoral ont besoin d'investissements étrangers directs plus importants pour le développement des infrastructures. La coopération des pays de transit, l'appui des partenaires de développement et un partenariat dynamique avec le secteur privé pourraient renforcer considérablement les capacités productives des pays en développement sans littoral. Les pays en développement sans littoral qui figurent également parmi les pays les moins avancés doivent faire face à des difficultés supplémentaires. Ils font partie de ceux pour qui l'assistance est le plus nécessaire et qui méritent d'obtenir des mesures d'appui proportionnées pour pouvoir participer, sur un pied d'égalité, au marché mondial.

Les six domaines prioritaires du Programme d'action de Vienne sont certes essentiels pour le Népal, mais notre souci est de remédier aux lacunes considérables en matière d'infrastructure qui augmentent encore le coût de l'éloignement géographique. Nous sommes également conscients de la nécessité d'une transformation structurelle, et avons donc adopté des plans de développement axés sur un projet porteur de transformation à moyen et long terme. Le Gouvernement népalais n'a

ménagé aucun effort pour accélérer le développement économique, guidé par une profonde aspiration nationale que résume cette devise : « Un Népal prospère, des Népalais heureux ». Nous aspirons à être une nation économiquement prospère, écologiquement durable et ouverte à tous sur le plan social.

Nous donnons la priorité au développement des infrastructures physiques du pays, et à l'augmentation de la connectivité transfrontalière et des accords de transit avec nos voisins, qui sont aussi en train de devenir des puissances économiques mondiales. Nous avons signé avec nos voisins des accords importants sur la connectivité multimodale. D'importants projets sont également en cours dans des domaines tels que les liaisons ferroviaires, les routes, les tunnels routiers, les aéroports internationaux et les voies navigables intérieures.

Les organisations régionales, telles que l'Association sud-asiatique de coopération régionale et l'Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle, constituent également pour le Népal des instances importantes pour assurer une connectivité régionale multidimensionnelle et accroître les échanges commerciaux intrarégionaux. Par ces mesures, le Népal vise à participer de manière significative aux chaînes de valeur mondiales et régionales, et à se transformer pleinement pour que, de pays enclavé, il devienne un pays relié aux autres par la terre.

Jamais la nécessité d'un appui constant à la cause des pays en développement sans littoral n'a été aussi grande. Si nous restons déterminés à mobiliser autant que faire se peut les ressources nationales, une base de ressources étroite et des goulets d'étranglement économiques nous contraignent cependant à rechercher des partenariats mondiaux solides afin de mobiliser les ressources nécessaires au financement du développement.

Je termine en soulignant que les pays en développement sans littoral ne doivent pas s'enfoncer dans la spirale infernale du sous-développement. Pour ce faire, nous devons aller de l'avant en nous appuyant sur un partenariat plus solide. Le Népal est résolu à mettre en place un véritable partenariat à tous les niveaux.

M. Rodrigo (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par l'État de Palestine au nom du Groupe des 77 et la Chine. Sri Lanka salue l'initiative du Président de l'Assemblée générale de convoquer la

présente réunion, laquelle se tient à point nommé. Plus de 400 millions de personnes dans 32 pays sans littoral sont confrontées à des défis particuliers découlant de leur situation géographique. Leur manque d'accès à la mer et aux marchés internationaux a eu une incidence négative sur leur développement et leurs échanges commerciaux, ainsi que sur le progrès social et l'environnement.

Le Programme d'action de Vienne, adopté il y a cinq ans, est un plan global et ambitieux visant à relever ces défis. Si, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/74/113), des progrès ont été accomplis dans des domaines tels que la santé, l'éducation et l'autonomisation des femmes et des filles, il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les objectifs figurant dans le Programme d'action. Le rapport indique que le taux de croissance du produit intérieur brut réel par habitant dans ces pays a diminué, tandis que l'inflation a augmenté. La participation des pays en développement sans littoral au commerce mondial reste minime, leur part des exportations mondiales de marchandises passant à quelque 0,98 % en 2018. Il est préoccupant de constater que plus d'un tiers de la population des pays en développement sans littoral vit dans la pauvreté.

De nouveaux problèmes ont également aggravé la situation des pays en développement sans littoral. Les changements climatiques menacent les efforts de développement de ces pays, en particulier l'agriculture, et provoquent la dégradation des sols et la désertification.

Alors que nous nous rapprochons de l'échéance fixée pour la réalisation des objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, il est crucial que nous renforçons collectivement nos efforts pour ne laisser personne de côté. Il est donc essentiel que nous saisissons cette occasion non seulement pour identifier les lacunes et les difficultés de la mise en œuvre du Programme, mais aussi pour décider de la voie à suivre.

Sri Lanka estime que la mise en place d'une infrastructure résiliente, en particulier pour le transit, les transports, l'énergie et les technologies de l'information et des communications, sera essentielle pour intégrer les pays en développement sans littoral dans l'économie mondiale et accroître leur compétitivité. Le renforcement de leur capacité à relever les défis découlant des changements climatiques, et la dynamisation de leur secteur agricole, permettront également d'améliorer leurs initiatives en matière de développement.

Les partenariats jouent aussi un rôle important dans l'essor des pays en développement sans littoral, que ce soient les pays de transit et les partenaires de développement ou la société civile et les jeunes. Notre engagement collectif en faveur du Programme d'action de Vienne est concrétisé par l'adoption aujourd'hui de la déclaration politique (résolution 74/15). Sri Lanka félicite les Représentants permanents de l'Autriche et du Bhoutan d'avoir réussi à faciliter l'adoption de la déclaration.

J'aimerais, pour terminer, redire l'attachement de Sri Lanka à la mise en œuvre effective du Programme d'action de Vienne et réaffirmer notre appui aux initiatives collectives visant à assurer le progrès des pays en développement sans littoral.

M. Prasad (Fidji) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé cet examen à mi-parcours. Je félicite la Représentante permanente du Bhoutan et le Représentant permanent de l'Autriche d'avoir réuni un consensus sur la déclaration politique (résolution 74/15), que nous appuyons.

Les Fidji s'associent à la déclaration prononcée par l'observateur de la Palestine au nom du Groupe des 77 et la Chine (voir A/74/PV.39).

Le Programme d'action de Vienne offre un cadre permettant de relever les défis particuliers auxquels sont confrontés les pays en développement sans littoral. Nous sommes maintenant à mi-parcours de la décennie pour examiner les progrès accomplis. De nombreux progrès ont été réalisés. L'examen à mi-parcours doit être mis à profit pour prendre des mesures courageuses afin de répondre aux besoins et remédier aux problèmes de développement particuliers qui empêchent les pays en développement sans littoral de réaliser pleinement leur potentiel. Les pays en développement sans littoral exigent un engagement collectif, une coopération renforcée et un appui au développement de la part du système des Nations Unies pour atteindre les objectifs principaux du Programme d'action de Vienne.

Comme nous le savons, les pays en développement sans littoral consacrent près de deux fois plus de leurs recettes d'exportation aux services de transport et d'assurance que la moyenne des pays en développement. Cent millions de personnes parmi les plus pauvres du monde vivent dans des pays en développement sans littoral. Dix-sept des pays les moins avancés font partie de ce groupe de pays. La croissance économique de ces pays a diminué au cours des cinq dernières années. Leur

part dans le commerce mondial a été réduite de plus de moitié, passant de 2 % à moins de 1 % en cinq ans. Loin de diminuer, les entraves au commerce augmentent. Cette tendance doit être inversée.

Au même titre que les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral sont très exposés à la crise climatique. Les effets économiques, sociaux et environnementaux de la crise climatique, la lente évolution des catastrophes, et les catastrophes climatiques extrêmes et intenses affectent les moyens de subsistance dans ces pays. La désertification et les cyclones portent atteinte aux moyens de subsistance et à la sécurité alimentaire. Les Fidji appuient donc l'appel à l'avènement d'économies et de sociétés capables de faire face aux effets négatifs des changements climatiques, y compris la dégradation de l'environnement.

Le volume des financements consacrés au climat doit être considérablement augmenté afin de donner la possibilité aux pays en développement sans littoral de s'adapter plus vite. Tout comme pour les petits États insulaires en développement, les coûts élevés du commerce constituent un obstacle majeur au renforcement de l'intégration commerciale et du développement. Les problèmes de transport peuvent résolués grâce à des politiques, des technologies et des financements adéquats. C'est dans ce domaine complexe que l'ONU, en tant que système et de manière globale, peut jouer un rôle important. Elle est à même d'assembler toutes les pièces du puzzle.

Notre espérons sincèrement que, grâce à des partenariats à long terme et durables, les pays en développement sans littoral parviendront à surmonter les obstacles fondamentaux que je viens de mentionner. Les pays en développement sans littoral et les pays les moins avancés peuvent faciliter la mise en place de couloirs pour des échanges commerciaux novateurs et le transfert à haute vitesse des informations. Ils peuvent contribuer également à la mise en place de nouveaux couloirs pour l'énergie et la technologie renouvelables et, d'une façon générale, ils peuvent créer des vecteurs de durabilité élevée et offrir de nouvelles perspectives.

À l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU, il y a lieu d'espérer que le système des Nations Unies dans son ensemble sera en mesure de répondre efficacement aux défis auxquels sont confrontés les pays en développement sans littoral, en particulier aux 100 millions de personnes qui vivent dans l'extrême pauvreté. Tout en saluant la déclaration politique,

je me demande si le programme de financement du développement est suffisamment novateur et efficace pour aider les pays en développement sans littoral en particulier à mettre pleinement en œuvre le Programme d'action de Vienne. Je remercie une fois encore le Président de l'Assemblée générale d'avoir permis cet examen à mi-parcours.

M. Woodroffe (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, le Royaume-Uni souscrit à la déclaration prononcée ce matin par l'observateur de l'Union européenne (voir A/74/PV.39).

Les pays en situation particulière – qu'il s'agisse des pays les moins avancés, des pays sans littoral, des petites îles, ou des pays fragiles et touchés par un conflit – éprouvent des difficultés singulières à atteindre les objectifs de développement durable. Il est par conséquent essentiel que nous répondions collectivement à la fois à ces situations nationales complexes et aux défis qui leur sont propres. Je voudrais centrer mon propos sur trois domaines dans lesquels le Royaume-Uni apporte un appui aux pays en développement sans littoral pour remédier à leurs problèmes.

Comme le stipule l'objectif 17 de développement durable, le commerce est une composante essentielle du développement durable. Le Royaume-Uni s'est engagé à appuyer l'accès des pays en développement sans littoral aux marchés mondiaux, notamment en aidant ces pays à mettre en œuvre l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce, qui propose d'aider les pays en développement sans littoral dépendant du transit par des pays tiers à avoir accès aux ports. En outre, nos programmes globaux d'aide au commerce contribuent à éliminer les obstacles au commerce en soutenant les infrastructures commerciales essentielles et en s'attaquant aux réglementations pesantes, aux coûts de transport élevés et aux retards aux douanes, et aident à renforcer les compétences commerciales afin que les pays partenaires soient mieux à même de tirer parti des possibilités commerciales.

Le Royaume-Uni juge également essentiel que, pour permettre une croissance économique inclusive et soutenue, les pays en développement sans littoral soient en mesure de fournir une énergie durable, propre, moderne et accessible. En Éthiopie, au Malawi, en Ouganda, au Rwanda, en Zambie et au Zimbabwe, le Programme du Royaume-Uni pour une énergie propre en Afrique vise à accroître l'accès à l'énergie des ménages à faible revenu en favorisant une approche fondée sur le marché pour la fourniture par le secteur privé de

services énergétiques hors réseau. Un autre projet du Royaume-Uni – le Programme d'accès à une énergie à faible émission de carbone – a permis d'améliorer l'accès à l'énergie pour plus de 4 millions de personnes à ce jour grâce à la vente de plus d'un million de technologies à faible émission de carbone dans le cadre de 17 projets dans 14 pays, y compris dans six pays en développement sans littoral, à savoir l'Éthiopie, le Malawi, le Népal, l'Ouganda, la République démocratique populaire lao et le Rwanda.

Une approche durable en matière d'énergie viendra également compléter notre objectif commun de lutte contre les changements climatiques. Comme nous le savons tous, nous ne sommes pas en passe de respecter nos engagements collectifs au titre de l'Accord de Paris sur le climat. En partenariat avec l'Italie, la présidence britannique de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 26) l'année prochaine offrira une occasion unique d'accélérer l'action, notamment, en premier lieu, en demandant instamment la plus grande ambition possible en matière d'atténuation, grâce à des contributions nouvelles ou actualisées déterminées au niveau national avant la COP 26, et à des engagements de la part des pays, des régions et des entreprises qui fixent un cap à zéro émissions nettes; et, deuxièmement, à des partenariats solides et durables destinés à stimuler le financement en faveur de la lutte contre les changements climatiques, les investissements du secteur privé et les investissements étrangers directs diversifiés, notamment dans les pays en développement sans littoral, afin de renforcer la résilience et de soutenir leurs parcours de croissance propre.

Les pays en développement sans littoral peuvent compter sur le soutien plein et entier du Royaume-Uni pour mettre en œuvre le Programme d'action de Vienne. Nous continuerons d'appuyer la mise en place de systèmes de transport novateurs et efficaces, d'infrastructures et de sources d'énergie propres et durables pour faciliter le commerce et renforcer les partenariats afin d'appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et son approche du développement axée sur l'être humain et fondée sur les droits de l'homme.

M. Odida (Ouganda) (*parle en anglais*) : Ma délégation souscrit aux déclarations prononcées, respectivement par le représentant du Paraguay et l'observateur de la Palestine au nom du Groupe des pays

en développement sans littoral et du Groupe des 77 et la Chine (voir A/74/PV.39).

Je tiens à remercier, au nom de ma délégation, le Président de l'Assemblée générale, le Bureau de la Haute-Représentante des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et les facilitateurs de la déclaration politique adoptée aujourd'hui (résolution 74/15), d'avoir coordonné cet important examen de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne. L'Ouganda réaffirme son ferme appui à la pleine application du Programme d'action de Vienne, qui est conforme au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au programme de développement de l'Ouganda reflété dans notre Vision 2040 et ses plans de développement nationaux associés.

Au cours des cinq dernières années, l'Ouganda a, dans plusieurs domaines, accompli des progrès dans la mise en œuvre du Programme de Vienne. Premièrement, il a appliqué une politique destinée à faciliter la libre circulation des personnes et d'autres facteurs de production au sein de la zone de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE). À cet égard, l'Ouganda délivre depuis janvier 2018 le passeport de la CAE.

Deuxièmement, un système électronique régional pour le suivi des marchandises a été mis en place en février 2017 à l'intention de l'Ouganda, du Kenya et du Rwanda. Ce système est conçu pour permettre un flux continu du fret en transit, toutes les autorités chargées du recouvrement des recettes dans les trois pays ayant ainsi une vue globale du fret transporté le long du couloir nord. Cela a permis de réduire le temps de transit pour les transactions régionales et nationales, d'améliorer le temps de rotation des camions, de réduire les détournements de transit et de renforcer la facilitation du commerce.

Troisièmement, en ce qui concerne les infrastructures routières, l'Ouganda a intensifié ses efforts pour améliorer la qualité de son réseau routier. Le pays compte désormais plus de 4 000 kilomètres de routes goudronnées. De grands axes routiers ont également été construits pour relier l'Ouganda aux principaux postes-frontières avec les pays voisins, à savoir le Kenya, la République démocratique du Congo, le Rwanda et le Soudan du Sud. En outre, nous travaillons en collaboration avec nos États partenaires de la CAE sur un projet de réseau ferroviaire à écartement standard, un système unique, moderne, rapide, fiable, efficace et

à grande capacité qui fonctionnera sans discontinuer. En prévision de la production de pétrole, nous avons accéléré la construction des principales routes pétrolières et de l'aéroport international de Hoima dans le cadre des efforts que nous déployons pour répondre aux besoins criants de disposer d'infrastructures pour l'industrie pétrolière et gazière.

Sur le plan régional, l'Ouganda a été l'un des premiers pays à signer et à ratifier l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, qui vise à créer un marché continental unique pour les biens et services et à faire croître le commerce intra-africain grâce à de meilleures harmonisation et coordination des régimes et des instruments de libéralisation et de facilitation du commerce entre les communautés économiques régionales et dans toute l'Afrique en général. La création de cette zone a également pour objectif de renforcer la compétitivité au niveau de l'industrie et des entreprises en exploitant les possibilités de production à grande échelle, d'accès au marché continental et de meilleure réaffectation des ressources.

Le programme de transformation économique de l'Ouganda repose sur notre plan national de développement, le deuxième d'une série de six plans courant jusqu'en 2040 et actuellement en cours d'exécution. Dans le cadre de ce plan, trois possibilités de croissance et deux domaines fondamentaux ont été identifiés comme ayant le potentiel de faire de notre pays un pays à revenu intermédiaire. Parmi les domaines offrant des possibilités de croissance figurent l'agriculture, le tourisme, les minéraux, le développement de l'industrie pétrolière et gazière, les nécessités fondamentales étant le développement des infrastructures et la valorisation du capital humain. L'investissement dans les possibilités et les secteurs fondamentaux susmentionnés devrait permettre, selon nous, d'améliorer les liens sectoriels et d'utiliser plus efficacement nos ressources.

En ce qui concerne les politiques de facilitation, l'Ouganda a également lancé la Feuille de route Café 2020, qui vise à porter la production annuelle de café à 20 millions de sacs de 60 kilogrammes. Les statistiques indiquent que les recettes annuelles d'exportation du café peuvent augmenter considérablement. Ce secteur a de plus la capacité d'attirer des financements et des investissements importants et d'améliorer les moyens de subsistance des plus de 1,2 million de ménages qui participent à la chaîne de valeur du café.

L'Ouganda poursuit et intensifie ses efforts de mobilisation des recettes nationales. Au cours de la décennie qui a suivi l'exercice 2007-2008, les recettes fiscales ont augmenté en moyenne de 17 %, tandis que le ratio recettes fiscales/produit intérieur brut a augmenté en moyenne de manière significative par rapport aux objectifs annuels précédents. Notre gouvernement a axé ses efforts vers l'élargissement de l'assiette fiscale et le respect des règles fiscales. Une stratégie de mobilisation des recettes internes a été mise en place, l'objectif étant d'informer sur les réformes du régime fiscal, tant à moyen qu'à long terme.

Pour terminer, l'Ouganda remercie une fois encore les facilitateurs, l'Autriche et le Bhoutan, d'avoir dirigé les négociations intergouvernementales qui ont abouti à une déclaration politique concise rendant compte des mesures spécifiques arrêtées pour mettre pleinement en œuvre le Programme d'action de Vienne. Nous appelons les parties prenantes concernées à fournir le soutien nécessaire aux pays en développement sans littoral pour leur permettre d'accélérer leurs efforts nationaux visant à mettre en œuvre les domaines prioritaires stratégiques du Programme d'action de Vienne.

Le Programme d'action de Vienne a joué un rôle déterminant dans l'orientation donnée au programme de développement de l'Ouganda, pays en développement sans littoral. Les calendriers d'exécution du Programme de Vienne et des plans nationaux de développement de l'Ouganda sont synchronisés. Notre deuxième plan de développement national vise à renforcer la compétitivité du pays pour créer des richesses durables, des emplois et offrir des possibilités de croissance sans exclusive, concrétisant par là même les principes du Programme d'action de Vienne.

M. Mabhongo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud s'associe aux déclarations prononcées, respectivement, par l'observateur de la Palestine et le représentant du Paraguay au nom du Groupe des 77 et la Chine et du Groupe des pays en développement sans littoral (voir A/74/PV.39).

Nous tenons à remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé cet important examen à mi-parcours, offrant ainsi une occasion unique pour les pays en développement sans littoral et de transit et leurs partenaires de développement d'évaluer les progrès accomplis, de recenser les obstacles, les contraintes, les nouveaux défis et les nouvelles possibilités et de trouver les moyens d'accélérer encore

leur mise en œuvre du Programme d'action de Vienne au cours des cinq années restantes.

En dépit des efforts positifs déployés pour la mise en œuvre, les progrès accomplis n'ont pas permis d'atteindre les objectifs visés dans le Programme d'action. Le rapport du Secrétaire général (A/74/113) indique qu'il faut agir davantage si l'on veut que les pays en développement sans littoral puissent atteindre leurs objectifs. Au cours des cinq dernières années, les résultats obtenus dans la mise en œuvre des priorités ont été mitigés. Si des progrès ont été accomplis dans des domaines tels que la ratification de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur la facilitation des échanges commerciaux par les pays en développement sans littoral et les pays de transit, le renforcement de l'intégration et de la coopération régionales, l'amélioration de l'efficacité des corridors routiers et ferroviaires et la croissance des ports secs, les progrès sont restés limités dans d'autres domaines.

Un tiers de la population des pays en développement sans littoral vit encore dans la pauvreté et ces pays continuent de représenter moins de 1 % du commerce mondial. Les progrès sont restés limités dans le domaine de la transformation structurelle et économique, comme le montre la contribution relativement faible à la valeur ajoutée des secteurs manufacturiers des pays en développement sans littoral. Une éducation de qualité, notamment une formation professionnelle à l'intention des jeunes, serait une voie essentielle à explorer pour relever certains de ces défis.

Seuls quelques pays en développement sans littoral continuent de bénéficier de l'aide publique au développement et d'investissements étrangers directs. La question se pose donc de savoir comment mettre en œuvre avec plus de célérité le Programme d'action de Vienne. En Afrique en particulier, qui compte le plus grand nombre de pays en développement sans littoral au monde, ces problèmes sont aggravés par l'insuffisance des infrastructures, la lourdeur des procédures de passage des frontières et les lacunes structurelles, ainsi que par l'accès limité aux marchés mondiaux qui sont essentiels à la croissance économique. Voilà pourquoi l'Union africaine a pris des mesures pour remédier à certaines de ces lacunes persistantes. Des efforts concertés seront déployés pour accélérer la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange continental africain afin d'appuyer le commerce intra-africain. Grâce au renforcement de l'intégration régionale et continentale, les pays du continent, dont le commerce est essentiellement axé sur les

produits de base, seront moins dépendants du commerce extérieur. Plus l'Afrique s'intégrera par le biais de communautés de commerce et de développement régionales et continentales, moins les pays sans littoral seront isolés. L'ouverture des frontières favorisera la libre circulation des personnes et des biens, ainsi qu'une meilleure interconnectivité.

Le développement des infrastructures est essentiel pour les pays en développement sans littoral, et en particulier le développement et l'entretien des infrastructures de transit et de transport, des technologies de l'information et des communications et des infrastructures énergétiques. À cette fin, nous encourageons l'investissement dans le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique afin d'appuyer ces efforts. En tant que pays de transit, l'Afrique du Sud joue un rôle important dans la facilitation de l'intégration régionale, notamment par le biais du protocole de la Communauté de développement de l'Afrique australe sur le commerce. Nous appuyons également la mise en place de couloirs dans notre région, car ils peuvent contribuer à renforcer les liens et les échanges commerciaux. Il est encourageant de noter que, dans la déclaration politique adoptée aujourd'hui (résolution 74/15), nous nous soyons engagés à travailler ensemble pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral. L'Afrique du Sud estime que nous devons continuer à appeler à des partenariats renouvelés et renforcés entre les pays en développement sans littoral et de transit et leurs partenaires de développement. Il est de notre responsabilité commune de veiller à ne pas laisser de côté les pays en développement sans littoral et leurs populations.

Enfin, nous félicitons les facilitateurs, les Représentants permanents de l'Autriche et du Bhoutan, pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés afin de mener à bien ce programme et d'assurer le succès de la déclaration politique.

M. Traore (Mali) : La délégation malienne s'associe pleinement aux déclarations faites par les représentants de la Palestine et du Paraguay, respectivement, au nom du Groupe des 77 et la Chine et du Groupe des pays en développement sans littoral. Mais, à titre national, je voudrais partager quelques réflexions.

Comme on le sait, le Mali traverse, depuis 2012, une crise multidimensionnelle qui entrave les efforts de développement entrepris par le Gouvernement. En dépit des effets néfastes de cette crise, mon pays, avec le soutien de ses partenaires bilatéraux et multilatéraux,

a su faire montre de résilience et a poursuivi la mise en œuvre de ses politiques et programmes prioritaires de développement, tels que définis par le Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable. Le Cadre stratégique constitue le cadre intégrateur des politiques sectorielles et des stratégies régionales et locales. Fondé sur le potentiel et les capacités locales concourant à l'atteinte des objectifs de développement durable, le Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable vise spécifiquement la promotion du développement inclusif et durable afin de réduire la pauvreté et les inégalités dans un Mali uni et apaisé. Il prend en compte le Programme d'action de Vienne, notamment son axe stratégique « Croissance économique inclusive et durable ».

Pays à vocation agro-sylvo-pastorale, le Mali subit de plein fouet les effets des changements, climatiques, caractérisés par l'avancée de la désertification et son impact sur la faune et la flore, l'assèchement de nos fleuves et de nos cours d'eau, l'augmentation du niveau de chaleur et des inondations. Le présent examen à mi-parcours est l'occasion idoine d'examiner les avancées réalisées et les perspectives pour 2024, notamment l'identification des obstacles et des contraintes que nous devons lever et la définition des actions nécessaires pour accélérer la mise en œuvre du Programme. À cet égard, ma délégation voudrait saluer la tenue des réunions d'examen régional et se féliciter de l'assistance fournie à nos pays par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement pour la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce. Le handicap géographique que constitue l'éloignement de la mer, accentué par les contraintes liées à la logistique commerciale et aux procédures de dédouanement, a été en partie atténué par le Système douanier automatisé, mis en place par les administrations douanières de 99 pays à travers le monde, dont 23 pays en développement sans littoral, y compris mon pays.

Pour toutes ces raisons, je tiens à réaffirmer l'attachement du Mali à la mise en œuvre intégrale et effective du Programme d'action de Vienne qui, faut-il le rappeler, vise à répondre aux besoins de développement et aux défis particuliers des pays sans littoral, liés à l'enclavement, à l'éloignement de la mer et des marchés mondiaux, au moyen d'actions spécifiques à travers ses six priorités d'action.

La délégation malienne se tient prête à contribuer à l'évaluation de l'atteinte des objectifs spécifiques du

Programme d'action de Vienne et à identifier, à la lumière des acquis du Programme 2030, les solutions novatrices pour relever les défis subsistants. Avec l'adoption de l'ambitieuse déclaration politique (résolution 74/15), qui nous a été proposée, nous réalisons, sans aucun doute, un progrès historique dans la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne. Je souhaite plein succès à nos travaux.

M. Vieira (Brésil) (*parle en anglais*) : La délégation brésilienne s'associe à la déclaration prononcée par l'observateur de l'État de Palestine au nom du Groupe des 77 et la Chine. J'aimerais néanmoins faire les observations suivantes à titre national.

Le Brésil est conscient des besoins et des problèmes particuliers des pays en développement sans littoral, qui sont reflétés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que dans le Programme d'action d'Addis-Abeba. Le Brésil a participé activement aux débats qui ont abouti au Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral et reste déterminé à en assurer la mise en œuvre intégrale, rapide et efficace. À cet égard, j'aimerais saisir cette occasion pour saluer l'excellent travail accompli par le Paraguay en qualité de Président du Groupe des pays en développement sans littoral.

L'isolement géographique inhérent aux pays en développement sans littoral se traduit par des problèmes importants sur le plan pratique tels que, notamment, une vulnérabilité plus grande aux chocs extérieurs, des difficultés accrues à s'intégrer au commerce mondial et à attirer les investissements privés, des coûts de transport plus élevés et l'insuffisance des infrastructures. Ces défis devront être relevés si l'on veut que les pays en développement sans littoral soient à même de triompher des contraintes macroéconomiques structurelles et de réaliser pleinement leur potentiel économique et social.

Au fil des ans, le Brésil a contribué au développement des pays en développement sans littoral par le biais de la coopération Sud-Sud. Ces initiatives se sont multipliées dans des domaines tels que l'agriculture, l'éducation, la santé, le renforcement des capacités, la consolidation des marchés locaux et la coopération technique, au profit de pays dans le besoin en Amérique latine, en Afrique et en Asie. Le Gouvernement brésilien continue de considérer la coopération Sud-Sud comme une priorité importante visant à favoriser le développement durable par le renforcement des capacités humaines et institutionnelles,

et à promouvoir des changements structurels dans la réalité socioéconomique de nos partenaires.

Nous espérons que l'examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral renouvellera notre volonté politique commune de réaliser des progrès dans les six domaines prioritaires du Programme qui se renforcent mutuellement, et de recenser les obstacles et les contraintes qui subsistent. Nous attendons également qu'il accélère la mise en œuvre des objectifs de développement durable grâce à des moyens de mise en œuvre renouvelés et aux échanges d'informations sur les pratiques optimales et les enseignements tirés de l'expérience.

Je voudrais conclure mon intervention en rappelant que le Programme d'action de Vienne fait partie intégrante du Programme de développement durable à l'horizon 2030, que nous sommes tous déterminés à mettre en œuvre.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur du Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral.

M. Erdenetsogt (Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Président de l'Assemblée générale, la Secrétaire générale adjointe Fekitamoeloa Katoa 'Utoikamanu, et les facilitateurs, l'Autriche et le Bhoutan, d'avoir convoqué et coordonné cet important examen à mi-parcours de haut niveau de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral. Nous sommes heureux de participer en tant qu'organisation intergouvernementale à part entière travaillant au nom des pays en développement sans littoral et en tant qu'observateur auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies. C'est donc un grand honneur et un grand plaisir pour moi de prendre la parole à la réunion d'aujourd'hui.

Le Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral participait en tant qu'organisation pour la première fois, en 2014, à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, lorsque le Programme d'action de Vienne a été approuvé. À la Conférence, nous avons apporté une contribution par nos efforts de recherche. Nous avons également contribué activement

à la mise en œuvre réussie du Programme d'action de Vienne au cours des cinq premières années de son application, par des recherches supplémentaires, des séminaires, des ateliers et des conférences. Nous avons participé à des réunions de groupes d'experts et à la réunion du Groupe consultatif interorganisations sur le suivi et la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne.

Je voudrais saisir cette occasion pour informer l'Assemblée des récents faits nouveaux survenus au sein du Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral. L'année 2018 a été une année historique pour le Groupe de réflexion international, car nous sommes passés avec succès d'une organisation sous un régime de gestion intérimaire à une organisation intergouvernementale à part entière et pleinement opérationnelle pour les pays en développement sans littoral. À ce jour, 14 pays en développement sans littoral ont adhéré à l'accord multilatéral portant création du Groupe de réflexion international ou l'ont ratifié. Le Groupe de réflexion international compte actuellement parmi ses membres l'Afghanistan, l'Arménie, le Bhoutan, le Burkina Faso, l'Éthiopie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la République démocratique populaire lao, la Mongolie, le Népal, le Paraguay, le Tadjikistan, le Niger et l'Azerbaïdjan. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter le Gouvernement azerbaïdjanais de sa récente adhésion à l'Accord multilatéral portant création d'un groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral et des engagements qu'il a pris à l'égard du Groupe de réflexion international.

Après l'entrée en vigueur de l'Accord multilatéral portant création du Groupe de réflexion international, le 6 octobre 2017, le Conseil des gouverneurs a été établi avec succès en tant que plus haute autorité de l'organisation. Le Conseil des gouverneurs est composé de représentants de tous les États membres qui sont parties à l'Accord multilatéral.

La réunion intergouvernementale d'inauguration du Groupe de réflexion international s'est tenue avec succès en juin 2018, avec la coopération du Gouvernement mongol et du Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. La réunion a été non seulement un événement symbolique marquant l'inauguration du Groupe de réflexion international, mais aussi une plate-forme pour des discussions multilatérales thématiques sur des

questions intéressant les pays en développement sans littoral, telles que l'investissement étranger direct et la diversification économique des pays en développement sans littoral, la desserte numérique, le développement des infrastructures, les couloirs de transport en transit et la facilitation du commerce en tenant compte des défis auxquels les pays en développement sans littoral sont confrontés et des possibilités qui leur sont offertes. Cette année, le Groupe de réflexion international a achevé son étude approfondie sur la diversification économique des pays en développement sans littoral, qui comprenait des études de cas sur quatre pays, à savoir le Bhoutan, la Mongolie, le Paraguay et le Népal. L'étude a déjà contribué à la réalisation de la Priorité 5 du Programme d'action de Vienne sur la transformation structurelle de l'économie.

Nous travaillons en étroite collaboration avec des organismes des Nations Unies tels que le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, sous la direction compétente de la Secrétaire générale adjointe, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, afin de relever les défis de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne.

Notre collaboration avec les organisations du système des Nations Unies couvre un large éventail de questions. Une liste complète des activités qui ont été organisées pour les pays en développement sans littoral a été soumise au Secrétariat. Pour n'en citer que quelques-unes, nous avons organisé en 2018, en collaboration avec la CNUCED, un atelier sous-régional sur la promotion de la transformation structurelle et de la diversification des exportations dans certains pays en développement sans littoral d'Asie. En 2019, en coopération avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, nous avons tenu une réunion interrégionale sur le partenariat pour l'innovation et le renforcement des capacités technologiques des pays en développement sans littoral et des pays les moins avancés sans littoral. Le Groupe de réflexion international a également contribué aux sessions organisées par l'ONU dans les pays en développement sans littoral et en a assuré l'animation. Nous rentrons d'Oulan-Bator, dans notre pays hôte, la Mongolie, où nous venons de conclure un atelier sous-régional avec la CESAP sur le déploiement des technologies de l'information et des

communications dans les projets d'infrastructure des transports en Asie.

Pour terminer, je voudrais souligner à nouveau notre plein engagement en faveur de la cause des pays en développement sans littoral. Nous attendons avec intérêt les recommandations et les orientations de l'Assemblée générale en vue d'une approche cohérente de la mise en œuvre du programme du Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral, en particulier en ce qui concerne le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action de Vienne. Nous sommes prêts à apporter notre soutien à l'Assemblée dans tous ses efforts.

En conséquence, conformément à l'article 64 j) du Programme d'action de Vienne, je voudrais appeler les pays en développement sans littoral qui n'ont pas encore ratifié l'Accord multilatéral portant création d'un groupe de réflexion international à le faire dans les meilleurs délais, et demander aux partenaires de développement et aux amis des pays en développement sans littoral d'appuyer et d'utiliser efficacement le Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral afin de partager des données d'expérience, du savoir-faire et les résultats des travaux de recherche, ainsi que de relever les défis liés à la fois à la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne et aux objectifs de développement durable.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables.

M. Abdel-Latif (Agence internationale pour les énergies renouvelables) (*parle en anglais*) : Mis en relief à juste titre dans le Programme d'action de Vienne comme étant un domaine prioritaire, l'accès à l'énergie est l'un des principaux défis auxquels les pays en développement sans littoral sont confrontés dans leur quête de développement durable. Un certain nombre de délégations ont également mentionné ce point dans leurs déclarations aujourd'hui.

Le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne (A/74/113) note que, si la part moyenne de la population des pays en développement sans littoral ayant accès à l'électricité est passée de 49,5 % en 2014 à 56,3 % en 2017, ces pays restent à la traîne par rapport à la moyenne mondiale de 88,8 %. Les énergies renouvelables peuvent aider les pays en développement sans littoral à combler de manière décisive ce fossé en matière d'accès à l'énergie.

Depuis 2014, l'argument commercial justifiant le recours à l'énergie renouvelable a continué de se renforcer, et les énergies renouvelables représentent maintenant la source la moins coûteuse pour la production d'électricité dans la plupart des régions du monde.

La déclaration politique issue de l'examen à mi-parcours de haut niveau de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, adoptée aujourd'hui (résolution 74/15), reconnaît les possibilités qui s'offrent à nous et recommande un déploiement accéléré des énergies renouvelables dans les pays en développement sans littoral. Toutefois, elle met également en évidence un certain nombre d'obstacles, tels que la lenteur avec laquelle les projets de production d'électricité sont réalisés et le manque d'investissements.

L'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) est pleinement résolu à appuyer les efforts des pays en développement sans littoral pour surmonter ces obstacles et tirer parti des avantages des énergies renouvelables, qui sont essentielles pour la réalisation des objectifs mondiaux en matière de développement durable et de climat. L'IRENA atteint déjà ces objectifs grâce à une série d'outils, tels que les évaluations relatives à l'état de préparation des pays en matière d'exploitation des ressources renouvelables et les feuilles de route pour les énergies renouvelables, qui identifient les conditions et les voies technologiques permettant aux pays, aux régions et au monde entier de développer les énergies renouvelables. Des évaluations relatives à l'état de préparation en matière d'exploitation des ressources renouvelables ont été menées avec succès dans neuf pays en développement sans littoral. En outre, des services consultatifs et des activités de renforcement des capacités sont réalisés par le biais d'un certain nombre de plans d'action régionaux dans des régions où l'on trouve de nombreux pays en développement sans littoral, comme l'Asie centrale et l'Afrique centrale. Il convient également de noter que quatre projets dans des pays en développement sans littoral ont reçu des prêts concessionnels du Mécanisme de projet conjoint de l'IRENA et du Fonds d'Abou Dhabi pour le développement, qui appuie des projets d'énergies renouvelables dans les pays en développement.

L'IRENA met maintenant davantage l'accent sur le renforcement de l'appui aux pays sur le terrain, y compris les pays en développement sans littoral, afin de mobiliser des investissements et de développer les

projets grâce à de nouveaux partenariats et initiatives. Dans ce contexte, je voudrais mentionner en particulier la plateforme d'investissement dans le domaine du climat annoncée lors du Sommet Action Climat, qui réunit dans un premier temps l'IRENA, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'initiative Énergie durable pour tous, en coordination avec le Fonds vert pour le climat, ainsi que de nombreux autres partenaires, afin d'aider les pays à renforcer leurs contributions déterminées au niveau national et à faciliter l'accès aux ressources financières à faible risque. Elle devrait entrer en service en janvier 2020.

Enfin, l'IRENA s'emploie également à renforcer sa coopération avec l'ONU en faveur des pays en développement sans littoral. En septembre, le Directeur général de l'Agence, M. Francesco La Camera, et la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, M^{me} Fekitamoeloa Katoa 'Utoikamanu, ont signé un mémorandum d'accord visant à renforcer la coopération pour la mise en œuvre de la composante énergétique du Programme d'action de Vienne. Nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre notre travail avec les pays en développement sans littoral afin d'accélérer leur transition vers un avenir énergétique durable.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observatrice de la Banque africaine de développement.

M^{me} Mabuza (Banque africaine de développement) (*parle en anglais*) : Je voudrais décrire à l'Assemblée générale les efforts déployés par la Banque africaine de développement pour appuyer le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024.

Depuis sa création en 1963, dans le cadre de son mandat de base, la Banque africaine de développement appuie l'intégration régionale sur le continent. L'intégration de l'Afrique est l'une des priorités stratégiques de la Banque et, au cours des sept prochaines années, nous mettrons l'accent sur la connectivité des infrastructures, le commerce et l'investissement, et l'intégration financière.

En collaboration avec nos partenaires, la Commission de l'Union africaine et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, la Banque a adopté la méthode du corridor pour relier les villes africaines. Les couloirs de transport stimulent le

commerce et le développement économique entre les communautés en répondant aux besoins des groupes les plus vulnérables au sein des pays, en particulier les pays en développement sans littoral, y compris les pays en situation de fragilité. La Banque apporte un appui financier à la mise en œuvre du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) et d'autres corridors qui ne sont pas couverts par ce programme. Le PIDA est un programme continental visant à élaborer une vision, des politiques, des stratégies et un programme pour le développement d'infrastructures régionales et continentales prioritaires dans les secteurs des transports et de l'énergie, entre autres.

De 2004 à 2018, la Banque a dépensé plus de 8 milliards de dollars pour le développement de corridors de transport, couvrant 12 700 kilomètres de route. La Banque a également établi 26 postes-frontières à guichet unique pour améliorer la libre circulation des biens et des services. Plus de 230 millions de personnes en Afrique ont bénéficié de ces corridors. L'initiative de la Route transafricaine vise à relier les villes africaines et comprend essentiellement neuf de ces corridors : Le Caire-Dakar, Alger-Lagos, Tripoli-Windhoek-Le Cap, Le Caire-Gaborone-Le Cap, Dakar-N'Djamena, N'Djamena-Djibouti, Dakar-Lagos, Lagos-Mombasa et Beira-Lobito. Pour l'année 2013, l'appui aux projets de transport régionaux s'est élevé à 860 millions de dollars, ce qui représente 79 % de tous les fonds engagés au titre de l'initiative Integrate Africa. La Banque a également créé le African Infrastructure Investment Fund (Fonds d'investissement pour l'infrastructure en Afrique), une entité financière multinationale et multisectorielle qui investit dans des infrastructures de base.

Je tiens à souligner certains des principaux projets de transport transformationnel que la Banque a financés. Je commencerai par le projet du pont de Kazungula, que la Banque a financé à hauteur de 260 millions de dollars. Le pont remplace le bac et les installations frontalières entre la Zambie et le Botswana. Le projet comprend des instruments de facilitation du commerce et des améliorations aux procédures et politiques relatives aux frontières, en plus du pont routier et ferroviaire de 932 mètres sur le fleuve Zambèze, et de 10 kilomètres de voies d'accès. Ce pont est essentiel pour relier des pays sans littoral tels que le Botswana, la Zambie, le Zimbabwe et l'arrière-pays de la République démocratique du Congo aux ports de Dar es-Salaam en Tanzanie et de Durban en Afrique du Sud.

Je tiens également à mentionner le pont Sénagambie, dont la Banque vient de terminer la construction. Ce pont de 1,9 kilomètre de long a été construit dans le cadre du projet phare du corridor trans-ouest africain et relie les deux moitiés de la Gambie, tout en permettant aux populations du nord du Sénégal de se rendre facilement dans la province méridionale de la Casamance. Auparavant, les conducteurs de camions passaient des jours et parfois des semaines à attendre la traversée sur le bac, ce qui signifiait que les denrées périssables se gâtaient. Environ 925 000 personnes habitent dans la zone d'influence du projet, dont 92 % sont des femmes. Le pont permet de diminuer d'environ 95 % le temps de transit, ce qui facilitera le commerce sous-régional et ouvrira les zones rurales tout en augmentant le niveau de qualité des services dans le corridor Nouakchott-Dakar-Lagos.

Parmi les autres corridors clefs, on peut citer le corridor Mtwara, long de 804 kilomètres, qui relie le sud de la Tanzanie à la Zambie, et le corridor de 1 900 kilomètres qui relie la Zambie au port de Nacala en passant par le Malawi et le Mozambique. Citons également la section du corridor Nord-Sud, d'une longueur de 460 kilomètres, le long des rives des lacs Tanganyika et Kivu, qui relie la frontière tanzanienne au nord du Rwanda.

Je voudrais à présent évoquer ce que la Banque fait spécifiquement à l'appui du Programme d'action de Vienne. Dans le cadre de la Priorité 1 du Programme de Vienne, relative aux questions fondamentales de politique en matière de transit, la Banque finance 26 postes – frontières à guichet unique. Nous soutenons également la connectivité intermodale et le mécanisme de rapport et de suivi en ligne, qui a été introduit pour la première fois par les trois communautés économiques régionales tripartites, à savoir le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Ce mécanisme a maintenant été adopté par la Zone de libre-échange continentale africaine.

Dans le cadre de la Priorité 2, sur le développement de l'infrastructure, nous appuyons le PIDA et l'initiative présidentielle en faveur des infrastructures. Le PIDA comprend 51 programmes avec 433 projets réalisables, principalement dans le domaine des transports. Entre 2014 et 2016, la Banque a financé la construction et remise en état de plus de 1 500 kilomètres de routes.

En ce qui concerne la Priorité 5 du Programme de Vienne, relative à la transformation structurelle de l'économie, un des objectifs stratégiques de la Banque africaine de développement – une de ses cinq grandes priorités ou « Top 5 » – est d'industrialiser l'Afrique. Cet objectif vise à transformer les économies africaines pour les faire passer d'une économie essentiellement axée sur le commerce des produits de base à une économie essentiellement axée sur la fabrication de produits finis. La Banque appuie un certain nombre de pays dans le développement de leur chaîne de valeur. Elle a également apporté un financement aux pays de la Zone de libre-échange tripartite COMESA-CAE- SADC pour développer la coopération industrielle. En outre, en partenariat avec la Trade and Development Bank, nous appuyons le développement de l'industrie africaine de la mode. Nous nous employons aussi à développer des activités économiques le long de ces corridors, par exemple des zones de transformation d'aliments de base, parce que nous avons constaté qu'il est inutile d'investir dans des infrastructures s'il n'y a pas d'activité économique dans les zones concernées.

Avec la création de la Zone de libre-échange continentale africaine, la Banque africaine de développement se concentre sur l'intégration du marché africain grâce à la connectivité. L'Assemblée se souviendra que les corridors de transport étaient historiquement destinés en grande partie à relier les pays africains riches en ressources aux ports. Il n'y a jamais eu de politique délibérée en faveur de la connexion du marché africain. Conformément à l'objectif de réduction de la pauvreté en Afrique, le but est de réduire dans les pays sans littoral les coûts commerciaux, qui sont

actuellement élevés et nuisent à la compétitivité des industries et des entreprises africaines. La réalité est que ces coûts élevés sont répercutés sur les consommateurs, ce qui exacerbe le problème de la pauvreté.

Parmi les défis auxquels nous sommes confrontés dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne, il y a l'énorme demande de financement des infrastructures, qui, en raison de fonds limités, est à peine satisfaite. Comme on le sait, les marchés financiers et des capitaux sont peu développés en Afrique. Un certain nombre de pays en développement sans littoral sont dans une phase de transition et présentent une grande fragilité qui affecte l'exécution des projets d'infrastructures régionaux. En outre, il existe des obstacles non tarifaires, tels que les procédures aux frontières, la documentation douanière, les barrages routiers, les inspections avant expédition, les déclarations de garantie et les obstacles techniques au commerce, qui constituent tous un problème majeur pour relier les pays sans littoral, et qui ne font qu'augmenter le coût élevé du transport. L'autre problème, c'est le mauvais entretien des infrastructures existantes.

En conclusion, la Banque est déterminée à mobiliser des ressources pour financer le développement des infrastructures en Afrique. Le cofinancement de grands projets avec d'autres partenaires de développement multilatéraux a fait ses preuves. L'Africa Investment Forum, que la Banque a organisé ces deux dernières années, réunit des promoteurs et des financiers, et il a suscité jusqu'à présent une réaction assez positive.

La séance est levée à 17 h 35.